

LE HOLLANDOIS, OU LETTRES SUR LA HOLLANDE ANCIENNE ET MODERNE.

Par Mr. de la BARRE *de* BEAUMARCHAIS.



Suivant la Copie Imprimée ;
A FRANCFORT,
Chez FRANÇOIS VARRENTRAP.
M. D. CC. XXXVII.



LE HOLLANDOIS, OU LETTRES SUR LA HOLLANDE ANCIENNE ET MODERNE.

LETTRE PREMIERE.

JE ne sais, Monsieur, si, pour répondre à vos questions sur l'ancienne Hollande, il faut remonter jusqu'au Siécle de César, ou s'il suffit de la prendre à la dé-

décadence de l'Empire Romain, que les Bataves avoient longtemps ſoutenu, & avec lequel ils devinrent la proie des Barbares. A tout hazard, je commence à la premiere époque. La ſeconde aura ſon tour, dès qu'il vous plaira.

L'ancienne Batavie appartenoit à la Gaule Belgique. ,, Elle eſt à un peu ,, plus de cinquante deux degrez de latitude ſeptentrionale. Elle a devant elle à ,, l'Occident la Mer Britannique. Elle ,, eſt environnée au Nord d'un bras du ,, Rhin, qui ſe jette à Katwyk dans la ,, Mer, & au Sud, d'un autre bras de ,, ce fleuve, qui porte là le nom de ,, Waal, & qui, s'étant mêlé avec la ,, Meuſe, tombe à quatrevingt mille pas ,, de cet endroit dans l'Ocean par plu- ,, ſieurs embouchures. Ces deux bran- ,, ches du Rhin, qui ſéparent de la Ter- ,, re ferme la demeure des Bataves, ſont ,, cauſe que les anciens Ecrivains en ont ,, parlé comme d'une Iſle, qui, ſelon ,, Pline, a environ cent mille pas de lon- ,, gueur.

,, Ce qu'on y trouvoit de terrain éle- ,, vé étoit couvert de forêts épaiſſes & ,, remplies de gibier. Les plaines & les ,, prairies étoient entrecoupées en mille

,, en-

„ endroits de ruisseaux poissonneux,
„ d'étangs, de marais, de lacs. Ces
„ eaux se trouvoient au niveau les unes
„ des autres, & elles étoient aussi à ce-
„ lui de la Mer par le moien des Riviè-
„ res qui s'y déchargeoient. Ainsi, com-
„ me elles n'étoient pas encore resserrées
„ dans leurs lits par des digues, la
„ Mer en remontant les grossissoit quel-
„ ques fois, jusqu'à les forcer de se ré-
„ pandre au delà de leurs bords. (1)

Les Battes, ou Cattes, ou peutêtre les uns & les autres, également originaires de la Hesse, furent les premiers des Peuples connus qui l'habitèrent, longtemps avant que César eût conquis les Gaules. Il paroît que ces Peuples étoient considérables dans le lieu de leur origine, puisque divers endroits y gardent encore leurs noms, comme *Batenberg*, *Baddenfeld*, *Batenhausen*, *Katzenfurt*, *Katers*, *Katerberg*, *Catzenellebogen* & autres, dont vous voudrez bien chercher la situation sur des Cartes d'Allemagne. La mémoire de leur établissement hors de l'ancienne Germanie s'est conservée d'une

(1) *Ce qui précede est traduit des Origines de la Hollande du docte Monsieur van Loon.*

ne manière non moins ſûre dans les noms des lieux, où ils abordèrent, après avoir traverſé le Rhin, à l'endroit du Fort de Schenck. Batavie, nom de l'ancienne Hollande, adouci par les Romains à leur manière, s'appelloit dans la langue des premiers Bataves, *Batten auven*, c'eſt-à-dire, Prairies des Battes. *Battenbourg* ſur le bord de la Meuſe témoigne par ſon nom qu'il y avoit là une Fortereſſe de Battes. Les noms de divers lieux de Hollande, comme *Catwick*, *Cattenbourg*, *Cattendyck*, *Cattendrecht*, ſignifient Quartier, Fortereſſe, Digue, Paſſage des Cattes.

„ La Diſcorde arma ces Peuples les „ uns contre les autres. Une partie, pour „ augmenter leurs forces, ſe liguèrent „ étroitement avec les (1) Serbſtes, „ leurs Voiſins, & avec les Hermundu- „ res, qui occupoient les Terres ſituées „ entre la Sale, la Rivière de Munden „ & la ſource de l'Elbe, & qui envahi- „ rent

(1) *Wt der Haſſen und gebuuren*
Serbſten ond ti Immundueren
Al mit kraſſte overſpanden
Ade Batten uten Landen
Te verdriive metten VVapen.
Klaas Kolyn. vs. 29.

„ rent enſuite la Miſnie dans la Saxe.
„ Leur but étoit de forcer les Bataves, leurs Compatriotes, d'abandonner les fertiles Regions, qu'ils avoient jusqu'alors habitées le long de l'Eder & du Gilze, ſur les frontières de ce qu'on nomme aujourd'hui le Comté de Waldeck, témoin le Château de Batenberg ſitué ſur une colline près de l'Eder, & Batenhauſen, Village entre les Rivières de War & de Gilze, qui ont conſervé juſqu'à préſent les noms qu'ils prirent des Bataves.

„ Tout étoit ainſi diſpoſé à une guerre, & on n'attendoit qu'une occaſion de la déclarer. Mais avant que les deux partis en vinſſent à des hoſtilitez, les Bataves, ſe ſentant les plus foibles, allèrent conſulter les Prêtres de leur Nation, qu'ils conſidéroient comme des (1) *Godeſchalques*, quelles ſeroient les ſuites de la guerre, & quel parti il faudroit qu'ils priſſent dans cette rencontre. Ils ſuivirent à cet égard l'uſage des Germains, qui de tous les „ Peu-

(1) *By rade der bande Papen*
Ende Godeſcalken vvaren.
Klaas Kolyn vs. 29.

„ Peuples étoient les plus adonnez à in-
„ terroger ſur l'avenir les auſpices & les
„ ſorts. Lorſque les Prêtres eurent ſo-
„ lemnellement demandé la volonté des
„ Dieux, ſoit par ces deux voyes, ſoit
„ par le henniſſement des Chevaux, ou
„ par un duel, car ces deux manières
„ de prendre les ſorts étoient auſſi uſi-
„ tées chez ces Peuples, ils leur défen-
„ dirent abſolument de décider leur que-
„ relle par les armes, & encore plus de
„ répandre, pour la conſervation des
„ terres qu'ils avoient occupées juſqu'a-
„ lors, un ſang qui devoit leur être auſſi
„ cher que celui de ces Nations, avec
„ qui ils avoient une origine commune.
„ Qu'auſſi bien les Dieux leur deſti-
„ noient des Régions beaucoup plus fer-
„ tiles, qui étoient juſqu'alors inhabi-
„ tées & qui ne leur couteroient point
„ de combats (1). Qu'elles étoient ſi-
„ tuées

(1) *By rade der bande Papen*
Ende Godeſcalken vvaren
Met die aldet Batte ſcharen
Die ne raden deze vviken,
Di vvy beſitten, te beſtriken.
Zonder ſlach, vvan zu ne vviſten,
Daer ne vvoonden, ni dar ti viſten,
Al dat lant vvas laech gelaghen.
Klaas Kolyn vs. 29.

„ tuées le long de la mer du Nord en-
„ tre les bras, que forme le Rhin.

„ Chacun demeure dans l'étonnement,
„ à l'oüie d'un Oracle si inattendu. Ils
„ n'osent résister aux ordres des Dieux.
„ Sur cette promesse (1) ils envoient
„ devant eux quelques-uns des leurs, qui
„ trouvent, selon leurs espérances, non
„ seulement que ces Contrées sont fort
„ poissonneuses & abondantes en bois,
„ mais aussi qu'elles sont désertes. Ef-
„ fectivement, les Cimbres, les Teu-
„ tons & les Tigurins avoient été for-
„ cez de les abandonner par une effroya-
„ ble inondation (2), qu'un vent im-
„ petueux de Nord-Ouest avoit causée.
„ Il y avoit misérablement péri dans les
„ flots une infinité d'Hommes & de
„ Bestiaux. Les vents avoient déraciné
„ des forêts épaisses, dont les feuilles a-
„ voient servi à couvrir les cabanes des
„ Ha-

(1) *Aus besonden zy di 'tzaghen*
Het bevil tot haren hepen.
Klaas Kolyn vs. 37.

(2) Cimbri, Teutoni atque Tigurini, ab extremis Galliæ profugi, quum terras eorum inundasset Oceanus, novas sedes toto orbe quærebant.
Flori Hist. Lib. III.

„ Habitans & dont les fruits leur avoient „ fourni une nourriture ſauvage. Les „ vagues, qui dans cette tempête s'é- „ toient répandues ſur la terre, avoient „ renverſé & entraîné avec elles une „ quantité incroyable des arbres les plus „ épais. Il en reſte des marques juſ- „ qu'à nos jours, puiſqu'on découvre „ encore journellement un grand nom- „ bre de ces arbres, qui tous par cette „ raiſon ſe trouvent couchez de manière „ que leurs têtes regardent l'Eſt ou le „ Sudeſt. On y rencontre même des „ noiſettes, en fouillant dans les marais „ & dans les tourbières, qui ont été „ inondées depuis, auſſi-bien que dans „ le reſte des terres. Preuve inconteſta- „ ble que cette tempête & cette inonda- „ tion n'arrivèrent que tard dans l'au- „ tomne ou arrière ſaiſon, puiſque ces „ fruits étoient déjà mûrs.

„ Ceux des anciens Habitans, qui a- „ voient heureuſement échappé à la mort, „ ſe voyant ſans proviſions de vivres pour „ l'hiver qui approchoit, réſolurent avec „ leurs Voiſins d'aller chercher ailleurs „ une nouvelle Patrie, & ils pénétrèrent „ à ce deſſein dans les Gaules, dans l'Eſ-

„ pagne

„ pagne & en Italie (1). On peut ju-
„ ger de leur multitude par celle des
„ Cimbres, puisque ceux-ci à eux seuls,
„ sans compter les Femmes ni les En-
„ fans, montoient à plus de cinq cent
„ mille Hommes portant les armes. Le
„ Sénat Romain ôsa pourtant refuser à
„ ces féroces Avanturiers la permission
„ de s'établir dans les fertiles contrées
„ de l'Italie. Ceux-ci commencèrent à
„ s'en vanger par la défaite de Marcus
„ Silanus alors Consul, & ensuite par
„ celle d'Aurelius Scaurus. Leurs avan-
„ tages furent encore plus marquez dans
„ la troisieme Bataille. Servilius Cæpion
„ y fut entiérement défait, & Rome y
„ perdit quatrevingt mille Hommes de
„ guerre & quarante mille tant Vivan-
„ diers qu'Esclaves suivant l'Armée.
„ Mais, lorsque les Vainqueurs ne son-
„ geoient qu'à pousser plus loin leurs
„ conquêtes, Caius Marius, Consul,
„ leur rendit abondamment le mal, qu'ils
„ avoient fait. L'an six cent vingt deux
„ de la fondation de Rome, c'est-à-dire,
„ l'an

(1) *En de Mensken rote te hopen*
Gaulen en Spangen ave te lopen.
Klaas Kolyn vs. 18.

„ l'an cent un avant Jeſus-Chriſt, il
„ tomba aux environs d'Aix ſur les Teu-
„ tons & les Ambrons, qu'il tailla en
„ pieces, & l'année ſuivante, ſecouru
„ par le Proconſul Catulus, il traita de
„ même les Cimbres dans la Plaine de
„ Verceilles. Il périt dans ces deux
„ actions trois cent vingt mille hommes
„ du côté des Barbares, on en fit ſix
„ vingt mille Priſonniers, le reſte fut
„ diſperſé de toutes parts, en un mot
„ ils ſe trouvèrent incapables de rentrer
„ dans les terres qu'ils avoient déſertées,
„ ils n'y penſérent ſeulement pas, & c'eſt
„ ainſi qu'elles demeurèrent vuides juſ-
„ qu'à l'arrivée des Députez des Bataves.

„ Ceux-ci à leur retour firent une ſi
„ avantageuſe deſcription des Terres,
„ qu'ils avoient découvertes auprès de la
„ Mer, que les Bataves, dans le danger
„ où ils étoient, aimèrent mieux renon-
„ cer à la demeure de leurs Ancêtres,
„ que de plier ſous le joug, dont leurs
„ Compatriotes aigris les menaçoient.

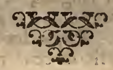
„ Chacun fit ſes préparatifs pour ce
„ changement de ſéjour. Dès que tout
„ fut prêt (1), Hommes, Femmes,
„ En-

(1) *Dus toghen zy af met ſcepen*
Man-

„ Enfans, Esclaves, se rendirent avec
„ leurs troupeaux & leurs meubles sur
„ les Flottes & Vaisseaux, que les Ger-
„ mains composoient communément de
„ grands arbres creusez, & qui les at-
„ tendoient en grand nombre sur le Rhin.
„ Ils décendirent ainsi ce fleuve, & de
„ cette manière, sans coup férir, enfin
„ selon le droit naturel le plus incontes-
„ table, ils se rendirent Maitres d'un
„ Païs, qu'ils trouvoient abandonné.
„ J'ignore si ces nouveaux Habitans pri-
„ rent après leur établissement le nom
„ de Bataves, ou s'ils donnèrent le
„ nom de Batavie aux lieux où ils se
„ fixerent (1).

Mannen, have, vee tien tiden
En begrepen, zonder striden,
Mitte Kinderen ende Vrouvven,
Tussen Rien en VVahl tie gouvven
VVied en bried, als ic verhale.
Klaas Kolyn vs. 39.

(1) *Ce détail est traduit du même Ouvrage, que j'ai nommé ci dessus.*



LET-

LETTRE SECONDE.

JE ne ſaurois vous dire, Monſieur, ſi d'autres Peuples ſuivirent les Bataves, ou ſi eux-mêmes ſe partagèrent en Provinces & ſe diſtinguèrent par divers noms. Pline compte dans la Batavie ſept Nations, les Bataves proprement dits, les Caninéfates, les petits Friſons, les Friſiabons, les petits Chauques, les Tuſes & les Marſaces.

Choiſiſſez le ſentiment qu'il vous plaira. Je vous avertis ſeulement que ces Peuples, qui avoient tout ce qui déſigne le mieux une origine commune, ne formèrent pas toujours un même corps enſemble, comme ils firent dans la ſuite, & que c'eſt ce qui cauſa le malheur de quelques-uns, que les Romains ſubjuguèrent, tandis qu'ils admettoient les Bataves dans leur Alliance.

Ceux-ci, chaſſez de chez eux par une guerre civile, retinrent dans leur nouvelle Patrie la langue, la Religion, les mœurs, les coutumes, le gouvernement des Germains. Rappellez-vous tout ce que Tacite écrit de ceux-ci. Des Peuples un peu farouches & fort pauvres,

ja-

jaloux de leur liberté, aſſez fermes & aſſez éclairez pour la défendre contre les Chefs qu'ils ſe donnoient, aſſez braves & aſſez habiles pour la diſputer heureuſement contre l'ambition & contre la valeur des Romains. Du reſte bons, ſimples, droits, Sujets dociles, Maris fideles & tendres, Peres indulgens, Maitres humains, voilà les Germains en général; & c'eſt auſſi le portrait des Bataves.

Décendons à des détails moins arides. Tacite peint ainſi les Bataves ſous le nom de Cattes. „ Cette Nation eſt robuſte,
„ nerveuſe, les membres bien ramaſſez,
„ l'air du viſage menaçant. Elle eſt fer-
„ me, réſolue, ſenſée, habile, & ſur-
„ paſſe à ces égards les autres Germains.
„ On y ſait ſe choiſir des Chefs, écou-
„ ter ceux qu'on a choiſis, garder les
„ rangs, connoître & ſaiſir les occaſions,
„ les attendre, & reſerver ſon ardeur à
„ d'autres tems, mettre la fortune au
„ nombre des choſes douteuſes, ne com-
„ pter ſurement que ſur la vertu, &, ce
„ qui eſt fort rare, mais qui marque un
„ Peuple entendu & diſcipliné, faire
„ plus de fonds ſur le Général que ſur
„ l'Armée. Les autres Germains cou-
„ rent au combat; ceux-ci font la guer-

„ re. Ils vont peu en partis, & ne se „ battent que quand le hazard les y en- „ gage. C'est la coutume chez eux que „ les jeunes Gens laissent croître leurs „ cheveux & leur barbe, jusqu'à ce que „ la mort d'un Ennemi de la Patrie leur „ permette de dépouiller ces marques „ de leur engagement & de leur dévoue- „ ment à la vertu. Teints de sang & „ chargez de dépouilles, ils coupent en- „ fin ces longues & épaisses tresses. Ce „ n'est qu'alors qu'ils croient avoir paié „ leur naissance, & qu'ils se jugent di- „ gnes de leur Patrie & de leurs Aieux „. Vous m'avouerez qu'on pourroit appliquer à ces Peuples ce que Pyrrhus disoit des Romains, *Pour des Barbares*, *ceci n'est point trop Barbare.*

J'ajoute que les Bataves avoient encore des qualitez qui leur étoient particulières, & qui les rendirent considérables. Ils étoient grands Chasseurs, excellens Cavaliers, Nageurs au delà de tout ce qu'on avoit vû, & l'Histoire observe que des Escadrons entiers de cette Nation traversoient à la nage les fleuves les plus rapides, sans perdre leurs rangs.

LET-

LETTRE TROISIEME.

IL eſt certain, Monſieur, que les Bataves ne ſavoient ce que c'étoit que de bâtir des Villes, & que leurs Villages n'étoient pas non plus compoſez comme à préſent de maiſons tenant les unes aux autres & rangées ſur des allignemens réguliers. „ Chacun plaçoit la ſienne, „ ou pour mieux dire, ſa hutte ronde, „ qui d'ordinaire avoit deux entrées voi- „ ſines, près d'une fontaine, ou d'un „ champ, ou d'un bois, ſelon qu'il plai- „ ſoit, ou qu'il lui convenoit le mieux, „ & ces cabanes étoient ſéparées les unes „ des autres, ſoit pour prévenir les ra- „ vages des incendies, ou parce qu'ils „ n'entendoient pas mieux l'Architectu- „ re. De la ſituation de ces demeures „ iſolées viennent les noms, que tant de „ Villages conſervent encore. A ceux „ par exemple qui étoient bâtis près „ d'un Bois, qu'on appelloit en leur „ langue WOUD, on donnoit des noms „ qui indiquoient cette poſition, com- „ me ZOUTERWOUDE, KATTEN- „ WOUD, LEWOUD, HASAARTS- „ WOUDE, SCHELLINGERWOUD,

„ SPARENWOUDE, & autres. Il „ en étoit de même des assemblages „ de maisons voisines de quelques fon- „ taines, ou des campagnes. On les re- „ connoît aux syllabes BRON & FELD, „ qui terminent leurs noms. Chaque „ habitation étoit entourée de palissades. „ Une partie étoient construites de bois „ grossièrement taillé & d'osiers entre- „ lassez. Faute de chaux & de tuiles, „ dont ils ignoroient l'usage, quelques- „ uns les revêtoient en dedans d'une ter- „ re blanche & brillante, pour tenir lieu „ des peintures aujourd'hui à la mode. „ Les roseaux, qui croissoient en quan- „ tité le long de leurs rivières, leur ser- „ voient à couvrir leurs toits, & ils se „ garantissoient par là de la neige & „ de la pluie.

„ A la simplicité de ces demeures ré- „ pondoit celle de l'habillement des „ Hommes & des Femmes. Les moin- „ dres d'entre eux marchoient presque „ nuds, & se contentoient de porter sur „ leurs reins une espéce de tablier, com- „ posée d'une peau de Bête, qui tom- „ boit par devant sur leurs cuisses & „ qu'ils attachoient avec une boucle, „ ou, faute de boucle, avec une épine.

„ D'au-

„ D'autres avoient un haut de chauſſes
„ large, à la manière des Sarmates. Ceux
„ qui étoient d'un plus haut rang por-
„ toient des robes, qui leur couvroient
„ entièrement le corps & même les bras
„ & les jambes juſqu'à la cheville du
„ pied. Du reſte, elles n'étoient, ni
„ larges, ni flottantes, comme celles des
„ Parthes. C'étoient au contraire com-
„ me des veſtes étroites & juſtes, de ſor-
„ te qu'au moindre mouvement qu'ils
„ faiſoient, elles marquoient la taille &
„ les divers membres du corps. L'étoffe,
„ dont ils compoſoient cet habillement,
„ conſiſtoit dans les peaux des Bêtes,
„ qu'ils avoient tuées à la chaſſe. Ils y
„ attachoient en divers endroits diffé-
„ rentes pieces de peaux de pluſieurs
„ couleurs, que leur fourniſſoient, ou
„ les parties éloignées de l'Ocean, ou
„ des Mers inconnues aux Romains, &
„ probablement c'étoient de ces peaux
„ de Chiens marins, que nous connoiſ-
„ ſons encore. Les plus riches & les
„ plus conſidérables portoient par deſſus
„ cet habit une ſorte de plaſtron, qui
„ pendoit par devant & par derriére.
„ Les uns & les autres ſe coëffoient à
„ la maniére des Sueves, qui étoient l'une

 „ des

„ des plus nombreuses Nations de la Ger-
„ manie, c'est-à-dire, qu'ils relevoient
„ leurs cheveux & se les lioient sur le
„ sommet de la tête, & qu'ils les cou-
„ vroient d'un bonnet rond, composé
„ ordinairement d'osier entrelassé. C'est
„ ce qu'on peut mieux se représenter par
„ des figures.

„ Les Femmes étoient habillées à peu
„ près de même, excepté qu'elles avoient
„ la gorge & les bras nuds, & que leurs
„ cheveux, qu'elles lioient à la hauteur
„ du col, étoient du reste épars & vol-
„ tigeoient sur leurs épaules. Cependant
„ les plus distinguées d'entre elles se cou-
„ vroient la tête d'un voile de lin & y
„ ajoutoient divers ornemens de pourpre.
„ Cet habillement de tête, qu'elles por-
„ toient, pour se garantir de la chaleur
„ & du froid, leur tomboit négligem-
„ ment sur une épaule & sur une partie
„ du dos, ainsi qu'on le remarque sur les
„ Médailles Romaines.

„ Cet usage d'aller presque nuds étoit
„ cause qu'ils se bâtissoient des maisons
„ fort basses & fort étroites, afin d'y
„ renfermer mieux la chaleur, & de là
„ venoit aussi qu'en hiver ils se retiroient
„ avec leurs provisions dans des caver-

„ nes

„ nes ſouterraines, qu'ils couvroient de
„ fumier, pour ſe munir contre la ri-
„ gueur du froid. Lorſqu'ils n'étoient
„ pas en guerre, ils paſſoient une gran-
„ de partie de leur vie, couchez auprès
„ de leurs foiers, ou dans l'oiſiveté &
„ dans les feſtins. Ce qui contribuoit
„ beaucoup à nourrir leur nonchalance,
„ c'eſt qu'aucun d'eux ne poſſedoit de
„ fonds en propre. Au commencement
„ de chaque année, il ſe tenoit des Diet-
„ tes, où les Chefs de la Nation & les
„ Magiſtrats des Hameaux diſtribuoient
„ les terres pour cette année entre les
„ Familles, ſelon qu'elles étoient plus ou
„ moins nombreuſes. C'étoit à elles à
„ les cultiver pour ce temps-là. Mais
„ c'eſt ce qu'elles ne faiſoient qu'autant
„ que la néceſſité les y forçoit, parce
„ qu'on y imputoit à lâcheté, & à pa-
„ reſſe d'acheter par un long & dur tra-
„ vail ce qu'on pouvoit acquerir en un
„ moment dans les combats par quelques
„ goutes de ſang. De cette manière-
„ là, lorſqu'on étoit en paix, les Hom-
„ mes les plus courageux & les plus
„ guerriers, s'abandonnant à une inac-
„ tion preſque entière, laiſſoient les ſoins
„ du domeſtique & de l'agriculture aux

„ Femmes, aux Vieillards, aux plus
„ foibles de leur Famille, & pendant
„ ce temps-là, ou bien ils alloient ser-
„ vir celles des Nations voisines qui é-
„ toient en guerre, ou bien ils cher-
„ choient leur nourriture à la chasse.
„ Tels étoient les mets ordinaires de ces
„ Peuples, de la bouillie d'orge, des
„ pommes sauvages, des Bêtes sauvages,
„ qu'ils venoient de prendre & d'écor-
„ cher, & que quelques fois ils man-
„ geoient crues, & du lait caillé
„ ou du fromage. Quant à leur
„ boisson, ils la composoient d'orge
„ & d'eau, à qui la fermentation,
„ en les pourrissant, procuroit un goût
„ tant soit peu approchant du vin. Quel-
„ ques-uns pensent que c'étoit la même
„ chose que la Biere, & d'autres que
„ cette liqueur ressembloit à cette Biere
„ d'orge à demi germé, aujourd'hui si
„ à la mode.

„ Malgré des alimens si simples, ac-
„ coutumez comme étoient les Bataves
„ à supporter la faim & le froid, ils a-
„ voient les muscles gros & extrême-
„ ment forts, le regard menaçant, les
„ yeux d'un bleu céleste, & de même
„ que les Scythes, dont les anciens Ger-
„ mains

„ mains décendoient tous, des cheveux „ d'un blond ardent. C'eſt pour cette „ raiſon qu'il y a des Auteurs anciens qui „ les traitent de Bataves aux cheveux „ dorez. En effet ils trouvoient tant de „ graces & de beauté dans une chevelu- „ re d'un jaune vif & luiſant que ceux, „ à qui la nature ne l'avoit pas donnée, „ ſe la procuroient par une leſſive de „ chaux, & cette couleur avec le temps „ plut ſi bien aux Dames Romaines que, „ non contentes d'en teindre leurs che- „ veux, elles en vinrent, comme on „ ſait que l'Empereur Antonin fai- „ ſoit, à emprunter la chevelure des „ Germains, pour s'en compoſer des „ tours.

„ Une choſe qui n'avoit pas peu de „ part à la prodigieuſe grandeur de leurs „ corps, c'eſt la manière dont on élevoit „ les Enfans. Ils n'avoient point d'autres „ Nourrices que leurs Meres. On les „ laiſſoit aller nuds & ſales dans la mai- „ ſon. On n'y diſtinguoit pas l'Enfant „ du Maitre de celui de l'Eſclave par „ une éducation plus délicate & plus „ molle. Les uns & les autres pendant „ leur jeuneſſe ſe jouoient enſemble par-

 „ mi

„ mi les Troupeaux, juſqu'à ce qu'un
„ âge plus mur ſéparât les Libres d'avec
„ les Serfs, & que la valeur naturelle
„ aux premiers les fit encore mieux re-
„ connoitre. De plus, conſidérant com-
„ me le comble de l'infamie, qu'un Jeu-
„ ne homme avant vingt ans eût affaire
„ à une Femme, ils ne ſe marioient
„ que fort tard, & c'étoit toujours avec
„ des Filles du même âge & de la même
„ condition qu'eux. De là ces corps,
„ dont la force & dont la grandeur cau-
„ ſoient de l'étonnement aux Romains.
„ ajoutez que, n'aiant pas épuiſé leur
„ vigueur par des plaiſirs prématurez,
„ leurs mariages étoient extraordinaire-
„ ment féconds. C'eſt ainſi que les
„ Cattes, qui étoient venus s'établir en
„ en Hollande, s'y multiplièrent à tel
„ point, en partie par le courage de tant
„ de Braves, qu'une éducation ſi ſimple
„ formoit pour la Nation, & en partie
„ à la faveur des eaux qui environnoient
„ de toutes parts leurs établiſſemens,
„ qu'ils s'y maintinrent pendant quatre
„ Siecles avec une bravoure, qui répan-
„ dit par tout la gloire de leur nom &
„ de leur Roiaume, car c'en étoit un &
„ non

„ non pas une République, comme „ Grotius le prétend. (1).

LETTRE QUATRIEME.

ENtrainé par l'autorité de Grotius, vous ne m'en croirez peutêtre pas, Monſieur, lorſque je vous dirai que le Gouvernement des Bataves étoit un heureux & ſage mêlange de Monarchie, d'Ariſtocratie & de Democratie. Mais jugez par ma lettre ſi ma penſée eſt mal fondée. Ils avoient des Rois, qu'ils choiſiſſoient dans les premières Maiſons d'entre eux, & ces Rois, ſoumis aux Loix de la Nation, n'avoient pas plus de pouvoir ſur elle qu'elle même n'en avoit ſur eux dans les Aſſemblées générales. Ils prononçoient moins des ordres abſolus, qu'ils ne donnoient des conſeils. Un Roi n'étoit que le premier des Nobles, & que le Miniſtre de la Patrie.

Les

(1) *J'ai pris cette lettre-ci toute entière de ma traduction des* Origines de la Hollande *de Monſieur* van Loon.

Les Nobles ſous le titre de Comtes partageoient entre eux la juriſdiction des Quartiers & des Bourgs de la Batavie. Ils en étoient les Juges en tems de paix, & les Chefs en tems de guerre. On les éliſoit, auſſi-bien que les Rois, dans les Aſſemblées de la Nation, & on avoit dans ces élections de grands égards pour les Familles, qui s'étoient diſtinguées par leur ancienneté & par de belles actions.

Le Peuple avoit part auſſi au Gouvernement. Chaque Comte étoit aſſiſté par cent Perſonnes priſes d'entre le Peuple & choiſies dans les mêmes Aſſemblées, qui faiſoient les Rois & les Comtes. „ Ces „ cent Hommes étoient les Chefs de „ leurs Hameaux. De là vient que dans „ les tems poſterieurs, non ſeulement „ les Seigneuries s'appelloient CENTENÆ, mais auſſi qu'on appelloit les Sei„ neurs en Latin CENTENARII & en „ Flamand CENTGRAFS, c'eſt-à-dire, „ Centeniers du Comte. Voilà comme „ ce qui étoit d'abord un nom numéri„ que étoit devenu, ainſi que Tacite le „ remarque fort bien, un titre d'hon„ neur. Les Centeniers prononçoient „ chacun dans leurs Hameaux ſur les af„ faires peu importantes. Mais ils ne

„ pou-

„ pouvoient condamner perſonne à perdre la vie, ou la liberté, non plus qu'à la perte de ſes biens, ni de ſes Eſclaves. Il n'appartenoit qu'au Tribunal ſuperieur du Comte, ou aux Commiſſaires Extraordinaires du Roi, de porter de telles ſentences.

„ Ces Centeniers, quoique dans un même poſte, n'étoient pas tous du même rang, & la prééminence des uns ſur les autres dépendoit du choix du Comte, à qui ils étoient attachez. C'eſt par cette raiſon qu'ils ſe diſputoient avec une émulation extrême la premiere place auprès de ce Seigneur. La grandeur & la puiſſance du Comte à ſon tour conſiſtoit à être toujours environné d'un grand nombre de ces Centeniers. Dans la Paix ils étoient l'ornement de ſa Cour, & en campagne il trouvoit en eux autant de Capitaines pour l'appuier. Effectivement, pour ce qui eſt de la guerre, ils étoient obligez de l'y ſuivre en armes avec les Habitans de leurs Diſtricts, les Armées d'alors étant formées, non de Recrues aſſemblées çà & là au hazard, mais de Guerriers citez par la voie de ce qu'on a dans la ſuite nom-

„ mé

„ mé *Heirvaart*, ou Ban, & qui étoient
„ des mêmes Hameaux & souvent des
„ mêmes Familles.

„ Ces Soldats apparentez combattoient
„ pour leur Comte, & c'étoit une hon-
„ te pour eux de ne le pas égaler en cou-
„ rage. On les regardoit le reste de leur
„ vie comme des infames, s'ils revenoient
„ vivans d'une Bataille, où leur Comte
„ avoit été tué. Rien n'étoit plus jus-
„ te, puisque l'accompagner, le défen-
„ dre, sacrifier sa vie pour sa gloire, é-
„ toit le serment Militaire qu'ils avoient
„ prêté (1).

Il y avoit deux sortes de Conseils parmi les Bataves, les uns particuliers & les autres généraux. On ne traitoit dans les premiers que les affaires particulières, & ils s'assembloient aussi souvent que les Juges le trouvoient bon. Les seconds ne s'assembloient que rarement, & les affaires générales y étoient traitées par des Députez choisis d'entre les Juges & d'entre leurs Assesseurs. C'étoit-la aussi qu'on portoit les grandes causes, & qu'on poursuivoit criminellement les Coupables.

(1) *Ce qui précede est encore traduit des excellentes* Origines *de Monsieur* van Loon.

bles. Hors des tems de cette Aſſemblée, le Roi expédioit, avec l'avis des Grands de ſon Conſeil, les affaires de moindre importance, qui regardoient le Corps de la Nation.

J'oubliois que cette eſpéce de Parlement ſe tenoit dans des tems réglez, à moins qu'une affaire imprévue n'obligeât le Prince de le convoquer extraordinairement. Telle étoit la circonſtance d'une guerre inattendue. Alors la Nation s'éliſoit un Général, ou Duc, dans le choix duquel elle ne conſidéroit que la valeur & la prudence, & dont l'autorité étoit aſſez ſemblable à celle des Dictateurs & finiſſoit avec la guerre. Les Troupes accouroient de toutes parts ſous ſes ordres. Elles ne tardoient guères à être formées. La Nation entière étoit en quelque ſorte une Armée toujours ſur pied. Chaque Famille y compoſoit un Corps de Milice, qui ſervoit ſous un Capitaine, qu'elle ſe donnoit, & où les Femmes mêmes, Compagnes des travaux & des dangers de leurs Maris, imitoient leur valeur & la redoubloient par leur préſence. Ces divers Corps marchoient ſous les enſeignes de leurs Villes. Celles-ci ſe raſſembloient ſous le Général de la

Pro-

Province, & ces Généraux menoient leurs Troupes au Général de la Nation.

Ces Troupes étoient composées d'Infanterie & de Cavalerie. Leurs armes n'avoient rien de magnifique. On n'y voyoit d'autre différence que celle qu'y mettoit la variété des couleurs, dont chaque Piéton ornoit son bouclier, qui étoit d'un osier fort entrelassé, que chacun peignoit selon son goût. Quant à leurs armes offensives, c'étoit une demie pique, ou javeline fort legère, menue vers la pointe, & armée d'un fer bien aiguisé. Ils s'en servoient de près & les lançoient de loin en guise de javelots. Ils s'efforçoient principalement d'en blesser leurs Ennemis au visage, & c'est une leçon qu'ils avoient reçue de César. Je ne décrirai point leurs javelines, leurs boucliers, leurs trompettes de cuivre droites ou recourbées, leurs enseignes, ni les autres instrumens, dont ils usoient à la guerre.

La bonne fortune de César voulut qu'une Nation si fière aima mieux devenir l'instrument de ses conquêtes, que de travailler à les arrêter. Vous savez qu'il fit une heureuse expérience de leur valeur dans la guerre des Gaules, à la *journée*

née de Pharsale, dans celle d'Alexandrie, où les Bataves ramenèrent la victoire dans son Armée, & qu'il légua leur amitié à Auguste avec l'Empire. L'Histoire fait ensuite un long récit des services, qu'ils rendirent à ce Prince & à ses Successeurs, tant que Rome respecta des Gens si dignes d'être libres. Vous y aurez vû aussi les embarras, où ils la réduisirent, dès qu'elle attenta sur leur liberté. Mais ce détail nous meneroit peut-être trop loin. Jugez d'eux par quelques traits. Rome, la superbe Rome, leur laissa leurs Loix, leur accorda son amitié, les traita publiquement de Compagnons & de Freres du Peuple Romain, les exempta de tous impôts, & les Empereurs firent d'eux leurs Gardes du Corps & les considérèrent comme l'élite de leurs Armées. Quels devoient être des Peuples, pour qui Rome avoit tant de considération, & que, si je puis ainsi parler d'après Tacite, elle mettoit à part, comme autant d'armes excellentes, pour se servir d'eux à la guerre!



LET-

LETTRE CINQUIEME.

JE ne m'étonne pas, Monſieur, que votre Ami révoque en doute cette liberté, dont j'ai dit que Rome laiſſa jouir les Bataves. Quelle apparence effectivement que, parmi tant de Peuples non moins celebres, qu'elle dépouilla de leurs Loix, ou du moins à qui elle impoſa des tailles & des tributs, elle eût épargné ceux-là preſque ſeuls? Avoient-ils quelque choſe, qui pût les exempter de l'eſclavage commun? Etoit-ce leur valeur extrême, leur ſituation avantageuſe, leurs nombreuſes Armées, ou peut-être l'eſtime, que le Peuple Romain prit pour une Nation ſi ſemblable à ce qu'il avoit été lui-même dans les premiers ſiécles de la Republique? Mais les Carthaginois, les Grecs, les Gaulois, les Germains auroient dû par les mêmes raiſons reçevoir un traitement auſſi favorable, & l'Hiſtoire dépoſe formellement le contraire. Voilà l'objection qui s'offre d'abord.

Voici je crois la réponſe. Tandis que les Gaulois oppoſoient aux armes de Céſar une longue, mais vaine réſiſtance, les Ba-

Bataves lui offrirent leur amitié, & méritèrent la ſienne par leurs exploits. C'eſt par leur valeur qu'il acheva la défaite des Gaulois. Ce furent eux qui le dégagèrent ſur les frontières des Lingons. Ce furent eux qui à la journée de Pharſale déterminèrent en ſa faveur la fortune incertaine & chancellante. Ce fut leur Cavalerie qui alla au travers du Nil le tirer des mains des Alexandrins, qui l'avoient enveloppé. Vous me l'avouerez, Monſieur, de telles actions valoient bien la liberté, que je ſuppoſe qu'il leur laiſſa.

Ses Succeſſeurs purent avoir à leur tour des raiſons particulières de les ménager juſqu'à ce point là. L'amitié d'un Peuple ſi brave & ſi fidele ne devoit pas leur être indifférente, & elle n'étoit qu'au prix de la liberté. A ce prix-là, peu ſurs du Romain factieux & inconſtant, ils pouvoient toujours compter ſur l'affection & ſur le courage du Batave, ils pouvoient s'en faire une garde à l'épreuve de la corruption & de la crainte, ils pouvoient trouver dans ſon audace & dans ſon intrépidité dequoi rendre leurs armées invincibles. Auſſi, Monſieur, ſuivez Florus, Tacite, Suetone, Dion, les Ecrivains de l'Hiſtoire Auguſte, les

autres Historiens de Rome, par tout vous verrez les Bataves parmi les Gardes du corps des Empereurs, ce sont eux qui commencent les victoires, ou qui les achévent, ils décident du sort des batailles par tout où ils combattent, ils sont les nerfs de l'Armée Romaine, & les Légions elles-mêmes leur rendent des témoignages si glorieux.

L'amitié du Batave avoit encore cet avantage pour les Empereurs, que, si leur protection le rendoit respectable aux yeux des Belges & des Germains, il faisoit à son tour la sureté des Empereurs contre ces Peuples. Rome avoit dans l'Isle des Bataves des Forteresses & des Légions toujours prêtes, &, en cas de mouvement d'une ou d'autre part, elle y trouvoit des Flottes armées & dequoi en construire & en équiper de nouvelles. De là elle pouvoit à son gré porter la guerre dans la Germanie & chez les Bretons. Sûrement la Batavie réduite en Province Romaine auroit été moins utile aux Empereurs & à l'Empire.

Il est pourtant vrai que, sous quelques-uns de ces Régnes insensez, qui firent gémir les Romains mêmes, des Generaux aussi imprudens & aussi vicieux que leurs Maî-

Maîtres violèrent l'alliance d'égal à égal faite avec les Bataves, & qu'ils portérent la violence aux derniers excès. Mais aussi quelle fut la suite de tant d'injures? Civilis, décendu des Rois Bataves, appelle ses Concitoiens à la vangeance, il souleve les Caninefates, les Bructeres, les Tenctéres, il défait les uns après les autres Aquilius, Mummius Lupercus, Herennius Gallus, il attire dans son parti les Germains & les Gaulois, il enleve aux Romains jusqu'aux Légions, il se sert d'elles pour faire périr leurs Géneraux, il les mène jusqu'à prêter serment aux Gaulois; enfin il met l'Empire à deux doigts de sa ruine. Rome sentit alors quels Hommes elle avoit offensez, & de quels Guerriers elle s'étoit privée par sa faute. Elle racheta leur amitié par une paix honorable & par la restitution de leurs priviléges. C'est peut-être à cet évenement que le Batave dut dans la suite la conservation de sa liberté.

En tout cas, Monsieur, quand même je ne pourrois point montrer à votre Ami quelle raison eut Rome de distinguer si honorablement les Bataves des autres Peuples, il suffit que l'Histoire atteste

cette diſtinction en termes formels. Tacite dit qu'il n'y eut jamais de Magiſtrats Romains à la tête des Bataves. Lui & d'autres parlent ſouvent de Rois Bataves ſous les Empereurs. On voit les troupes auxiliaires des Bataves commandées par des Chefs de leur Nation, honneur que Rome n'accorda qu'à peu d'autres Peuples. Les Hiſtoriens témoignent que la Batavie ne paioit point de tributs, ni de tailles à l'Empire. Faut-il d'autres preuves d'une liberté parfaite?

Telle étoit encore la condition des Bataves ſous le Regne de Valerien & de Gallien, & l'Hiſtoire fait foi que juſques-là ils avoient conſervé leur ancien Gouvernement & leur alliance avec Rome. Mais la chûte de l'Empire même approchoit. Une foule de Nations Barbares devoient bientôt l'attaquer de toutes parts. L'Aſie montroit déjà au reſte de l'Univers qu'on pouvoit vaincre les Romains. L'Afrique, la Pannonie, la Germanie, le Septentrion leur préparoient des Ennemis. Il ne ſe pouvoit pas que les Bataves ne partageaſſent la mauvaiſe fortune de Rome.

Les Francs, Nation Germanique originaire de la Franconie, furent les premiers

miers qui les attaquèrent, & c'eſt ce qui arriva peu de temps après la mort d'Aurelien. L'Empereur Probus les força de lui demander la paix, & il voulut bien leur accorder quelques terres dans la Batavie. Ils en abuſérent pour porter leurs ravages dans les Gaules. Ils pouſſérent l'audace juſqu'à ſe ſaiſir des Vaiſſeaux, que les Romains avoient ſur les Côtes de la Batavie, & ils s'en ſervirent, pour aller déſoler l'Eſpagne & la Mauritanie. Une autre partie du même Peuple, que les Romains avoient tranſportée ſur les côtes du Pont Euxin, s'y empara de quelques-uns de leurs Vaiſſeaux, pilla impunément les Isles de la Grece, les Côtes de l'Aſie, la Sicile, une partie de l'Afrique, & rapporta ſon butin dans la Batavie. Conſtance Chlore défit enfin ces Pirates & les chaſſa de leurs conquêtes. Mais ils étoient trop avides du butin & trop au-deſſus de la crainte, pour ne couter que trois ou quatre victoires. Pluſieurs fois domptez & reléguez ailleurs par Conſtance, Conſtantin le Grand, Conſtance II., Julien, Valentinien, ils ſe rétablirent autant de fois dans la Batavie, où ils ſe maintinrent, tan-

tôt par les armes & tantôt par des traitez. Les Saliens, autres Francs, ainsi nommez de la Rivière de Sala, & les Saxons suivirent de fort près les traces des premiers Francs dans la Batavie & s'y fixèrent avec eux. Les Sclaves les y suivirent peu de temps après. C'est ainsi qu'elle perdit jusqu'à son nom, qui ne se conserve plus que dans la petite Isle de la Betuwe.

Les Cohortes auxiliaires des Bataves ne purent se résoudre à retourner dans des lieux occupez par des Barbares, & elles obtinrent (1) des Romains ce qu'on appelloit alors des *Terres Létiques.* (2) Terres dont les Habitans, qui étoient tou-

(1) *Intra Gallias cum Viro Illustri Magistro Equitum Galliarum.*
Valentinianenses.
BATAVI
BATAVI JUNIORES
Britones.
Notitia Imp. Occid. ultra Arcadii Honoriique tempora.

(2) *Terræ vero Læticæ erant illæ, quæ ab Imperatoribus externis militibus, qui se ad eos militiæ gratia contulerant, intra Imperii Limites habitandæ, atque excolendæ concedebantur.*
M. Vignerii Tract. de Origin. vet. Franc. fol. 138.

toujours des Soldats Etrangers au ſervice de Rome, prenoient le titre de *Letes.* On les voit depuis ce temps-là ſous ce titre en Allemagne & en France. En Allemagne elles vont habiter Paſſau, qui d'elles reçoit le nom Latin de *Batava*, *Batavia*, ou *Batavis.* En France elles ſe trouvent placées dans le Beſſin, dans le voiſinage de Coutance, dans le Soiſſonnois, dans l'Artois. Mais elles ſe conſervérent peu dans ces nouveaux établiſſemens, & les conquêtes des Francs les confondirent bientôt avec tant d'autres Peuples, qu'ils s'étoient aſſujettis.

LETTRE SIXIEME.

VOus avez raiſon de me rappeller la Nord-Hollande. Je dois vous avoir écrit qu'anciennement elle n'appartenoit pas à la Hollande, & qu'elle faiſoit partie de la Friſe, &, comme vous le ſavez ſans doute, encore aujourd'hui elle porte le nom de Weſt-Friſe, ou Friſe occidentale. Ses Habitans furent forcez de céder à la fortune & à la valeur des Romains, & ils leur paiérent quelque tems un tribut, qui marque combien on craignoit de trop deman-

der à des gens tout à la fois ſi pauvres & ſi belliqueux. Imaginez-vous que ce n'étoit qu'un petit nombre de peaux de Bœufs, pour couvrir les boucliers des Soldats. Enfin on s'aviſa de leur faire des chicanes injuſtes ſur ce ſujet-là. Là-deſſus ils prennent les armes contre leurs Oppreſſeurs & les réduiſent à prendre honteuſement la fuite. Ils défont enſuite Apronius, Propréteur de la Germanie inférieure. Vaincus dans une ſeconde Bataille, l'Ennemi victorieux les redoute encore, & il n'ôſe, ni pourſuivre ſa victoire, ni même enterrer ſes Morts. Un ſeul trait comme celui-là exprime l'idée qu'ils avoient donnée d'eux-mêmes aux Romains. Auſſi Tibere, ce Prince ſi verſé dans l'art de gouverner les Peuples, trouva-t-il bon de diſſimuler l'injure, que ceux-ci avoient faite aux armes Romaines, & il les laiſſa en repos, pendant neuf ans que ſon Régne dura encore. Ils ſe ſoumirent enfin ſous l'Empire de Claude, & ils acceptérent les conditions, que leur perſcrivit Corbulon, l'un des plus grands Capitaines que Rome eût eu depuis Céſar juſqu'alors. Mais ce calme ne dura que peu d'années. Ils s'étoient ſaiſis de certaines terres deſtinées

tinées pour les Soldats Romains & incultes dans ce tems-là. Déjà ils les avoient ensemencées & ils y élevoient des maisons. Tout à coup on leur dénonce de la part de Neron qu'ils aïent à se retirer. C'est alors qu'ils députèrent à Rome ces Ambassadeurs, dont Tacite s'est plû à peindre l'avanture avec des touches fortes. Tandis qu'ils attendoient la commodité de l'Empereur, on leur fit voir les choses, qu'on avoit coutume de montrer aux Barbares, pour leur donner une haute opinion de la grandeur des Romains. On n'eut garde d'oublier le Théatre de Pompée, un jour qu'on y célébroit des jeux. Incapables par leur genre de vie sauvage de prendre plaisir à ces spectacles, ils demandoient, pour se désennuïer, qui étoient ceux qu'ils voioient assis dans telles places, en quoi consistoit la différence des rangs, qui étoient les Chevaliers, où étoient les Sénateurs. Ils remarquèrent parmi ceux-ci quelques Gens, qu'ils reconnurent pour étrangers à leurs habits. Ils s'informèrent qui ils étoient, &, sur ce qu'on leur dit qu'on rendoit cet honneur aux Députez des Nations, qui étoient illustres par leur valeur & par l'amitié des Romains, ils

s'écrièrent qu'aucun Mortel ne ſurpaſſoit les Germains en courage & en fidélité, & là-deſſus ils allèrent ſe placer au milieu des Sénateurs. Les Spectateurs ſentirent dans cette action je ne ſai quelle noble bruſquerie & quelle jalouſie généreuſe, qui leur plurent. Neron lui-même prit l'action en bonne part, & honora du nom de Citoiens Romains ceux qui l'avoient faite. Mais ils n'obtinrent rien pour leur Patrie, & on força les Friſons de rentrer dans leurs anciennes limites. Auſſi depuis ce temps-là les trouve-t-on ſouvent parmi les Ennemis de Rome. Mais leur Hiſtoire eſt ſi confuſe & tant de fois interrompue, qu'on n'en peut pas donner une ſuite.

LETTRE SEPTIEME.

CE n'eſt plus des Bataves qu'il s'agit, Monſieur. Je vous diſois dans une de mes dernières Lettres que les Francs & les Saxons les avoient reſſerrez dans leur propre Patrie, & les avoient forcez de leur y céder beaucoup de terres. Elle prit alors le nom de Baſſe Saſſe. (1) Elle com-

(1) *Niederſaſſen.*

commençoit aux environs de Nimegue & comprenoit tout ce qui eſt entre la Mer du Nord, là Meuſe, le Rhin, & les Isles de la Nord-Hollande, juſqu'au petit Hameau d'Aſſe ſitué entre Heemskerk, Uytgeeſt & Beverwyk.

Ses Habitans étoient les Saxons, les Varnes, les Angles, les Wiltes ou Wites, les Sclaves, les Quades, les Francs, les Saliens, un reſte de Bataves, & quelques Romains, qui y conſervoient des Places fortes & qui étoient de ce côté là la derniere eſpérance de Rome. Les Saxons s'étendoient le long du Zuyderſee juſqu'à la Mer Britannique entre Aſſe & Saſſenheim. (1) Les Varnes s'étoient placez entre les Saxons & le Bras du Rhin, qui va ſe perdre près de Katwyck, c'eſt-à-dire, dans le Rhinland & le Kennemerland. (2) Les Angles & les Wiltes habitoient l'autre rive de ce Bras du Rhin. Les Sclaves s'étoient rangez auprès des Wiltes dans les environs de Wlaer-

(1) Ce mot ſignifie Habitation des Saxons.

(2) Warmond, ou, comme on l'appelloit anciennement, *VVarnemunde*, Bourg ſitué dans le voiſinage de Leyde, conſerve encore dans ſon nom des traces de celui des Warnes.

Wlaerdingen. (1) Les Quades & les Francs demeuroient dans la Presque Isle, que la Linge forme avec le Vahal en s'y jettant. Les Bataves n'avoient plus pour eux qu'un canton peu considérable entre la Leck, le Rhin & la Linge. Les Saliens leurs Voisins occupoient le reste de l'Isle des Bataves.

Les Saliens & les Francs quittèrent ces Contrées en quatre cent vingt huit, ou vingt neuf, & passérent le Rhin sous la conduite de Clodion, qui les conduisit jusqu'à Tournai. Aetius les y défit & les força de reculer jusqu'à Tongres. (2) Mais ils reprirent bientôt les armes, & les Romains vaincus à leur tour furent obligez de leur abandonner une grande partie des Gaules.

Une autre partie des Habitans de la Basse Saxe suivit peu après (3) l'exemple

(1) Cet endroit, qui étoit alors une Ville, avoit pris des Sclaves le nom de *Sclavenburg*; Forteresse des Sclaves.

(2) On voit encore aux environs de là & de Diest des vestiges du séjour qu'ils y firent. On y trouve des lieux nommez *Vrankryk*, France, *Franschbroek*, Prairie des François, *Seelbemden* & *Selebeim*. Prez & Demeure des Saliens.

(3) *Tes geschiet, als ixs bevonden,*
Mer den tyt ne vinden konden,

Du

ple des Francs. Les Scotes & les Pictes s'étoient jettez dans ce qu'on appelloit alors la Bretagne & avoient réduit le Roi Vortigern à implorer le secours des Etrangers. Hengist & Horse y accoururent à la tête des Angles & des Saxons, & plusieurs Wiltes se joignirent à eux. Les Frisons mirent à profit la retraite de ces Nations Avanturières, fondirent sur les terres, qu'elles avoient abandonnées en grande partie, battirent à diverses reprises les foibles restes des Angles & des Saxons, forcèrent les Wiltes de chercher un azile à Utrecht, qu'ils nommèrent alors *Wiltenburg*, (1) poussèrent leurs

Das de Enchlen und die Saxen
Mit gevvaren endt bardaxen,
Mitte baxen ende vlooten
Haben utte lande flooten
D'Imsater van de Britten,
VVelcker Hertoch vvas gehitten
Haren Engist ende Horse.
Klaas Kolyn vs. 213.

(1) *Ende als dit vernamen die Slaven ende die Wilten, dit vvas dat volc dat in Suuthollant vvoonde, dese staken hem te samen en quamen met groter macht en vvonnen hem af desen grooten toren Anthonia, en versloghen die ander, ende sy vernaemden desen toren, die te voren Anthonia hiet en deden hieten VViltenburch.*

M. S. Chron. van Claas Goeten.

leurs victoires jusques en Zelande & jusqu'à l'Escaut, & étendirent le nom de Frise à cette Isle (1) & à la Hollande qu'ils avoient conquises.

Hengist & Horse pendant ce temps-là se rendoient maîtres de la Bretagne par toute sorte de trahisons & de violences, & une partie des Bretons opprimez venoient chercher une retraite en Hollande. Ils l'y trouverent à l'embouchure du Rhin près de Catwyck, & ils y élevèrent une forteresse, dont les ruines, aujourd'hui ensevelies dans la mer, portent encore leur nom. (2) Le District même où ils s'établirent fut d'eux appellé Brittie. Mais environ soixante ans après, cette Colonie fut forcée par les cruautez des Danois de s'enfuir en France, où elle se fixa dans l'Armorique, qui prit de là le nom de Bretagne.

La révolution causée par les Frisons étoit

(1) *Die Nederfassen hetten nu Vriesen.*
Melis Stocke.

(2) *Quidam autem alii Britones fugientes ad Hollandiam; atque ad ostia Rheni fluminis, ubi Rhenus intrat mare prope Catvvyck, vela diviserunt, & ibidem Castrum munitissimum construxerunt, quod Britton appellaverunt, vicinumque Populum eis subjecerunt.*
J. a Leidis Chron. Lib. 1. cap. 13.

étoit avantageuſe pour Rome, parce que ces Peuples, auſſi bien que les Arboriques, qui habitoient le Brabant, tenoient encore pour elle. Mais ce raion d'eſpérance s'éteignit bientôt. Clovis acheva de chaſſer les Romains des Gaules, ſubjugua les Thuringes, défit les Allemans à Zulpick, fit alliance avec les Arboriques, & réduiſit par là le peu de Troupes Romaines, qui conſervoient encore quelques Places ſur les bords du Rhin & de la Meuſe, à capituler avec lui. Il leur permit d'y occuper quelques endroits & d'y conſerver leurs loix, leurs uſages, leur langue, leur diſcipline militaire & juſqu'au nom & aux enſeignes de leurs Legions. Les Friſons ſubirent le même joug aux mêmes conditions. Ainſi la Zelande, la Betuwe, & la Hollande Meridionale devinrent partie du Roiaume d'Auſtraſie.

Il ne reſtoit plus dans cette derniere que les Varnes, qui ne reconnuſſent pas l'Empire des Francs & qui formaſſent un Roiaume ſouverain. Ils cherchèrent un appui dans l'alliance des Francs. Hermegiſcle Roi des Varnes, aiant épouſé en ſecondes nôces une Sœur de Thierry, Roi d'Auſtraſie, avoit obtenu la Sœur d'un

d'un Roi des Angles établis en Angleterre pour Radiger, ſon Fils unique du premier lit. Il changea de penſée dans la ſuite & ordonna que, quarante jours après ſa mort, Radiger, ſelon la coutume des Varnes, épouſât la Princeſſe Françoiſe, ſa Belle Mere. Radiger obéit, par le conſeil des Grands de la Nation. La Princeſſe Angloiſe, ſa Fiancée, reſſentit d'autant plus ce mépris, qu'alors parmi les Nations Germaniques une Fille étoit deshonnorée, lorſque celui qui l'avoit fiancée l'abandonnoit. Elle avoit inutilement envoié des Ambaſſadeurs à Radiger, pour ſe plaindre de cette injure. Elle aſſembla une Armée navale, conduite par le Roi ſon Frere. Les Varnes furent vaincus dès la première attaque, & Radiger fugitif fut trouvé dans un bois épais, où il s'étoit enfoncé. On le conduiſit devant la Princeſſe victorieuſe. Il n'attendoit qu'une mort cruelle. Il en fut quitte pour des reproches auſſi modérez & auſſi tendres que juſtes. Il s'excuſa humblement ſur les ordres de ſon Pere & ſur les vœux de ſes Sujets. Il y joignit la promeſſe de l'épouſer, & l'éxécuta, après avoir renvoié en France la Reine, ſa premiere Epouſe & ſa Belle Mere.

Clo-

Clotaire I. vangea les Francs de cet affront, en rendant les Varnes tributaires, & ceux-ci aiant voulu ſecouer le joug, Childebert II. les défit entiérement & éteignit juſqu'à leur nom, qui ne reparoît plus dans l'Hiſtoire.

Les Saxons de Hollande eurent enſuite leur tour. Ils s'étoient liguez avec les Friſons contre Dagobert Premier, pour s'exempter des tributs. Ce Prince les vainquit, mit leur Païs à feu & ſang, tranſporta un grand nombre des Habitans en France, où ils furent vendus au profit du thréſor roial, & ſoumit la Friſe à des Loix plus dures que celles de ſes Prédéceſſeurs. Il ſe rendit maitre enſuite de Wiltenburg, d'où les Friſons avoient chaſſé les Viltes, qui s'étoient réfugiez entre l'Elbe & l'Eider, & il prit des meſures pour la converſion de la Friſe.

Les Friſons demeurèrent tranquilles juſqu'au Regne de Radbode. Celui-ci prétendoit relever le culte des Païens, & il s'oppoſoit à la prédication de l'Evangile. Charles Martel l'obligea de demander la Paix & de promettre qu'il recevroit le Baptême. Il fonda enſuite l'Evêché d'Utrecht. Pluſieurs Friſons em-

braſsèrent le Chriſtianiſme. Un fils de Radbode fut du nombre, & Radbode lui-même, attaqué d'une maladie mortelle, avoit déja un pied dans les Fonts, lorſqu'il s'aviſa de demander à l'Evêque Wulfran ſi les Rois & les Héros de la Nation Friſonne, qui n'avoient pas été baptiſez, étoient dans le Ciel, qu'il lui promettoit après le Baptême, ou ſi c'étoit dans ces Lieux, qu'il lui dépeignoit ſi affreux. L'Evêque répondit que c'étoit dans ces derniers. *Voilà qui eſt bien*, repliqua Radbode. *J'aime mieux aller retrouver les Princes & les Guerriers, mes Aieux, dans l'heureuſe demeure du Dieu Wode, que j'ai toujours adoré, que d'habiter dans le Ciel avec ces Chrétiens pauvres & mépriſables, que je ne connois nullement.*

Poppon, Fils & Succeſſeur de Radbode, ſuivit ſes traces, & il ne tint pas à lui qu'il ne relevât les Temples des Idoles & la Souveraineté des Friſons. Mais Charles Martel ſoumit de nouveau ce Peuple indompté, & Poppon aiant été tué dans une Bataille, il réünit la Friſe au Roiaume d'Auſtraſie, & ordonna que ſes Rois ne porteroient plus que le titre de Ducs.

LET-

LETTRE HUITIEME.

SI j'écrivois une Histoire des Révolutions de la Hollande, vous m'avouerez, Monsieur, que j'aurois eu une ample matière. Cette Province, d'abord habitée par un Peuple, dont le nom est inconnu, est inondée par la Mer & repeuplée sous le nom de Batavie par les Cattes & les Battes. Elle prend ensuite des Saxons le nom de Basse Saxe. Elle le perd peu de temps après & reçoit de ses Conquerans celui de Frise, qu'elle garde assez long temps.

Libre sous les Bataves, elle conserva cette liberté sous les Saxons & sous les Frisons. Mais tout changea à cet égard par la défaite & par la mort de Poppon, Roi de Frise. La Hollande assujettie à la France reçut ses Loix d'elle. Elle prit de la main des Rois de France ses Gouverneurs, c'est à dire, ses Ducs, qui avoient sous eux plusieurs Comtes. Elle fut obligée de fournir à ces Rois les sommes annuelles, qu'ils exigeoient d'Elle. Elle fut taxée à leur envoier des Troupes. Ils avoient des Palais & des Terres dans cette Province. Ils y tenoient leurs

Cours plenières ſous le nom de Champs de Mars. Là les Ducs & les Comtes de Hollande étoient obligez de comparoitre. On y écoutoit les griefs des Habitans, on recevoit les contributions de la Nation & des Gouverneurs, on renvoyoit les ſentences de ces derniers, on leur marquoit les ſecours d'Hommes & d'argent qu'ils devoient tirer de la Hollande, on les deſtituoit, ou on les confirmoit, on délibéroit avec eux ſur les affaires domeſtiques & étrangères de leur Gouvernement, on les chargeoit de la publication & du maintien des Loix, qu'on y vouloit faire obſerver, en un mot il n'y avoit aucun acte de pleine Souveraineté, que les Rois de France n'y exerçaſſent ſur la Hollande.

La Hollande fut Sujette de Pepin le Bref, de Charlemagne, de Louis le Débonnaire, de l'Empereur Lothaire, ſous lequel elle devint partie de ce vaſte Roiaume, qui de Lothaire prit le nom de Lotharingie, ou Lorraine. Elle obéit enſuite à Lothaire II., ſur lequel Charles le Chauve la conquit. Elle tomba par un partage, que fit ce Prince, à Louis Roi de Germanie, & de celui-ci à Louis, ſon Fils. L'Empereur Char-

les le Gros en hérita par la mort de ce dernier, qui ne laissa point d'Enfans légitimes. L'Empereur Arnould fut Souverain de Hollande, après lui, & la donna à son Fils naturel Zuintibold, qu'il fit Roi de Lorraine. De lui elle passa à Louis IV. Roi de Germanie, qui fit du Roiaume de Lorraine un simple Duché. Charles le Simple reprit deux fois la Lorraine entiére sur l'Empereur Conrad, & la reperdit ensuite. Cependant il conserva la Hollande, jusqu'à ce qu'aiant été fait Prisonnier, le Roi Henry s'en rendit Maître & l'incorpora pour toûjours à l'Empire d'Allemagne.

Tandis que la Hollande appartenoit ainsi, tantôt aux Rois de France, tantôt aux Rois de Lorraine, & tantôt à ceux d'Allemagne, les Familles de ses Gouverneurs étoient sujettes aux mêmes variations, & on la voyoit tantôt reconnoitre pour ses Ducs des Ducs de Frise, tantôt des Princes de Jutlande, Héritiers des anciens Ducs de Frise, dont ils décendoient par une Fille de Radbode, & tantôt des Seigneurs de la Maison Carlovingienne. Les Premiers Ducs subsisterent depuis le Regne de Clovis jusques vers la fin du Regne de Charlemagne, &

les seconds jusqu'à celui de l'Empereur Charles le Gros. On n'a rien de suivi sur les troisièmes.

Il y a grande apparence que de ces derniers décendoient ces Comtes de Hollande, qui ne commencent qu'en neuf cent vingt-trois. Les Historiens n'en reconnoissent point d'autres avant ce tems-là, & ils en font leur première Dynastie de Comtes. Mais c'est une erreur. Il y avoit des Ducs de Frise, dès le Regne de Clovis. Donc il y avoit des Comtes, qui leur étoient subordonnez. Donc il y en avoit en Hollande. L'Histoire même en nomme plusieurs. Enfin c'est un fait incontestable que l'existence de ces anciens Comtes.

LETTRE NEUVIEME.

OUi, Monsieur, il y a eu des Comtes de Hollande, dès qu'elle a été soumise aux François, & vous trouvez même les noms de quelques-uns, dès les premiers tems de la Maison Carlovingienne. Ce ne sont alors que des Juges particuliers, élus par les Princes de cette Maison & amovibles à volonté. Ils sont subordonnez aux Ducs. Aucun d'eux n'est

n'eſt même Comte de la Hollande en général, & on en voit douze à la fois partager entre eux ſous des Ducs la juriſdiction ſubalterne de cette Province. Leur autorité eſt auſſi bornée que leur diſtrict. Vous vous ſouvenez de ce que je vous ai dit dans une de mes Lettres ſur ces Seigneurs, que les Rois s'aſſocioient, pour rendre la juſtice aux Bataves, & vous n'aurez pas oublié que ces Nobles étoient obligez d'accepter des Aſſeſſeurs élus parmi les plus diſtinguez des lieux commis à leurs ſoins. Il en étoit de même des Comtes particuliers de la Hollande.

Vous pouvez juger par ce qui ſuit combien peu de choſe c'étoit qu'un tel Comte. La Puiſſance des Rois de France ſe faiſoit ſentir à lui continuellement par les Loix, qu'ils lui impoſoient. Une l'obligeoit d'acquerir une exacte connoiſſance du Droit, afin que perſonne ne pût le tromper. Une autre exigeoit qu'un Greffier écrivît ſes ſentences, afin qu'elles puſſent être examinées en cas de beſoin par le Souverain. Une troiſième portoit qu'il tint les plaids généraux une fois par mois. Il étoit ordonné par une autre qu'il vînt à jeun à ſon Tribunal. Il

lui étoit défendu ſous peine de perdre ſa Charge de recevoir des préſens quels qu'ils fuſſent, pour nuire à des Perſonnes innocentes. Ses honoraires étoient fixez par une autre Loi. Il ne pouvoit retenir qu'un tiers des amendes, & il devoit les deux autres au Souverain. Enfin il ne pouvoit faire grace de la vie à perſonne.

La puiſſance du Comte étoit également limitée dans le commandement militaire. C'étoit à lui que s'adreſſoient les ordres roiaux de publier l'arriere-ban. Il étoit obligé d'accepter pour ſes Officiers ſubalternes les Chefs des Bourgs de ſa Comté, qu'on appelloit alors Centeniers. Il étoit tenu de viſiter avec ſoin les armes de ſon Corps d'Armée. Les Loix exigeoient de lui qu'il menât à l'Armée Royale des chariots, des vivres, de pontons, & en cas de beſoin, des bâtimens de tranſport. Il falloit qu'il répondît pour les Soldats qu'il conduiſoit, &, s'il négligeoit de punir ceux d'entre eux qui cauſoient quelque dommage aux Habitans, il étoit condamné à indemniſer du ſien les Gens léſez. A bien prendre les choſes, un Comte n'étoit à l'Armée que ce qu'y eſt aujourd'hui un Colonel.

Le:

Les Comtes devinrent quelque chose de plus après la mort de Louis le Débonnaire. Lothaire, l'un de ses fils, voulant se faire un parti parmi les Sujets mêmes de ses freres, promit à plusieurs Seigneurs d'augmenter leurs priviléges, s'ils vouloient lui amener des Troupes, & il leur donna leurs Duchez & Comtez sous le titre de Benefices, c'est-à-dire, de Fief à vie, qui obligeoient à foi & hommage & à des services militaires, aussi-bien qu'à certaines redevances. Leur fortune alors devint de jour en jour meilleure. Quelques-uns commanderent à plusieurs Comtez à la fois. Plusieurs obtinrent pour leurs fils la survivance de leurs charges. Les ravages des Normands & des Danois mirent les Princes de la Maison de France dans la néceſſité d'en agir de la sorte, & les divisions, qui armèrent plusieurs fois ces Souverains les uns contre les autres, les obligèrent de ménager jusqu'à ce point là des Seigneurs, qu'ils avoient établis eux-mêmes. Tout ce qu'ils retinrent pour eux, ce fut la propriété des Terres & Bénéfices & la Souveraineté des Provinces. Ainsi Ducs, Comtes, Evêques, Abbez ne pouvoient devenir tels que par la conceſſion parti-

culière des Rois, & en leur faisant hom-
mage de leurs fiefs & serment de fidélit
On n'auroit eu garde de les en exempter
puisque les Enfans mêmes des Rois, q
recevoient de leurs Peres des Royaum
en partage, demeuroient Vassaux de leu
Freres aînez. Que dis-je? Rollon aia
conquis à main armée la partie de
France, qu'on appelle Normandie, Cha
les le Simple ne la lui céda qu'à con
tion qu'elle feroit toujours tributaire
la France & sujette à l'hommage. Vo
pouvez aisément conclure de là que
Comtes de Hollande n'obtinrent pas c
te dignité à une meilleure condition.
Les choses changèrent pour la secc
de fois, lorsque la Hollande, comme f
sant partie du Roiaume de Lorraine,
vint feudataire de l'Empire d'Allemag
Les Comtes devinrent Souverains Hé
ditaires, &, augmentant leurs Etats
les armes & par des mariages, ou par
concessions des Empereurs, ils comm
cerent à tenir un rang si considéra
dans le Monde, que plusieurs Histor
les traitent de Ducs. Il est vrai q
sembloient avoir succédé à ceux qu
voient reçu ce nom des Emper
François, puisqu'ils avoient formé

ſeul Etat des douze Comtez, dont la leur avoit été une, c'eſt-à-dire, des Comtez d'Amuyde, de Texel, de Weſtflinge, aujourd'hui Nord-Hollande, de Kenmerland, de Maaſland, de Teyſterband, de Hameland, de Betuwe, de Loone, de Bodelograave, de Hollande, & de Vlaardinge.

Il y a pluſieurs preuves dans l'Hiſtoire que juſqu'à la Maiſon de Bourgogne tous tinrent leur Souveraineté en fief maſculin de l'Empire, & qu'autant de fois que les diverſes Races des Comtes de Hollande furent réduites à des filles, les Empereurs diſpoſérent de cette Comté, comme Seigneurs Souverains, & comme d'un fief vacant. Guillaume I., Jean de Hainaut, Jean de Baviere n'obtinrent la Comté de Hollande des Empereurs qu'à cette condition-là, & les Comtes de la Maiſon de Bourgogne furent les premiers qui ſecouèrent ce joug. Cependant ces Princes mêmes & ceux de la Maiſon d'Autriche ont toûjours reconnu que la Hollande étoit un Membre de l'Empire.

Thierry III., fils du Comte Gerolphe & petit-fils du Comte Thierry, eſt compté par les Hiſtoriens pour le premier Comte

Comte de Hollande, quoiqu'il n'en possedât qu'une petite partie. Thierry IV son fils & son Succeſſeur, obtint de Charles le Simple le Rhinland & le Kenmerland, outre ce que son Pere avoit eu Thierry V. cousin du précedent, qu n'avoit point laiſſé de posterité capabl de lui succéder, reçut l'investiture de l Hollande de l'Empereur Othon, & joi gnit à cette Comté la Zeelande, l Westfrise & une partie de la Fris Thierry VII. arriere-petit-fils d'Arnoul augmenta ses domaines par la conquê des deux Comtez de Maasland & Vlaardinge. Thierry VIII. enleva à l'E vêque d'Utrecht la Forteresse d'Yſſe monde. Florent. V. réünit à la Ho lande la Comté & les Terres des Wi mans Comtes d'Hameland, dont il d cendoit par les femmes.

A mesure que les Comtes s'aggrand soient de la sorte, la Hollande se pe ploit de Villes. Les Comtes en bâ rent quelques-unes, qu'ils fortifièrent ce fut d'abord la seule néceſſité qui y força, pour mettre leur Etat à co vert des invasions des Barbares. Leur térêt les y porta ensuite & leur fit co prendre qu'il étoit néceſſaire pour l

gr

grandeur qu'il y eût des lieux défendus par de bonnes murailles, où le commerce fleurît dans une pleine sureté. La puissance & l'ambition de la Noblesse furent aussi favorables à la multiplication & à l'aggrandissement des Villes, & les Comtes se flattèrent avec raison d'y trouver des richesses & des armes contre les entreprises des Seigneurs. De là les privileges, que les Souverains de la Hollande accordérent à chaque Ville, & qui subsistent encore, malgré la longueur des temps.

Les Nobles de la Province suivirent cet exemple les uns après les autres par des vues semblables. L'amour des commoditez & du luxe, le gout pour les plaisirs, l'inclination pour une vie tranquille, la paix même dont on jouissoit, après ces ravages, dont on avoit longtemps souffert, contribuèrent encore à augmenter le nombre des Villes. Leurs Fondateurs invitèrent les Peuples par de grandes immunitez à y établir leur demeure. Quantité de Gens desertèrent les campagnes, pour aller habiter des lieux, où en s'appliquant aux Arts & au Commerce, ils pouvoient s'enrichir avec moins de peine qu'auparavant. Quantité

té d'Esclaves, que les Princes affranchirent alors par piété, n'aiant aucuns biens de terre, furent trop heureux de pouvoir trouver dans les Villes le moïen de gagner leur vie, en faisant profession de divers mêtiers. Les Evêques & les Abbez virent aussi leur avantage à bâtir des Villes & à les gratifier de grands privileges.

La Noblesse profita aussi de l'aggrandissement des Comtes. Elle se trouva alors de deux sortes. De la premiere étoient ceux qu'on nommoit d'un nom qui signifie Centeniers, Gens, que le Peuple conjointement avec le Comte tiroit des plus anciennes & des plus illustres Familles, pour être les Juges des Villages & des Bourgs. La seconde étoit composée de la Famille du Comte-même.

Ces deux sortes de Nobles reçurent de grands biens du Souverain. A ceux de la premiere Classe, dont il s'attribua l'election, il donna en Fiefs Seigneuriaux les Paroisses, dont ils étoient les Juges, & il rendit leur Dignité héréditaire. Ce fut alors que plusieurs Nobles commencèrent à se surnommer du nom de leurs Terres & de leurs Châteaux, & qu'on vit pour

la

la premiere fois en Hollande ces Seigneurs de Brederode, de Theylinge, de la Leck, de Salchena, de Putten, de Ryſwick, & autres, qui depuis ce temps-là font une figure ſi éclatante dans l'Hiſtoire.

Ceux de la ſeconde Claſſe, ſous le nom de Grands-Baillifs, répondoient aux anciens Vicomtes, c'eſt-à-dire que le Comte prenoit d'ordinaire parmi eux ceux qui rendoient la juſtice en ſon nom dans les grands Diſtricts de la Hollande. Ils avoient droit de haute, moïenne, & baſſe juſtice. On appelloit à eux des jugemens rendus par les Seigneurs particuliers. Enfin un tiers des amendes leur appartenoit, & ils donnoient les deux autres au Comte.

Il y avoit entre les premiers & les ſeconds de ces Nobles la même différence qu'il y a aujourd'hui entre ceux qu'on appelle Seigneurs d'Ambacht & Seigneurs libres. Les premiers étoient ſimples Gentilshommes, déſignez par les noms de *Milites* ou d'Ecuiers, & les ſeconds étoient Chevaliers & Barons. Ils étoient les Conſeillers du Prince dans les grandes affaires de l'Etat. Ils étoient obligez de le ſervir de leurs perſonnes à pied

pied ou à cheval, ſelon la dignité de
leurs Fiefs.

Je vous ai déja dit que la Nobleſſe
bâtit des Villes. J'entendois par-là qu'aian
reçu en fiefs héréditaires les Seigneurie
de divers Hameaux & Villages, elle fu
intéreſſée à les rendre plus riches & plu
puiſſans qu'ils n'étoient, & à les forti
fier en cas d'attaque. C'eſt ainſi qu
l'ancienne Famille de Harlem fonda
Ville de ſon nom. Les Seigneurs de Ka
bâtirent de même Tergov, & ceux d
Wena Rotterdam. Ces Villes conſerv
rent la nature de Fiefs, qu'elles avoie
eue, lorſqu'elles étoient de ſimples H
meaux, & elles paièrent toûjours
Comte en argent & en Hommes ce qu'e
les lui devoient comme Vaſſales. U
autre preuve qu'elles ne changèrent poi
de nature, c'eſt que les Familles des a
ciens Seigneurs venant à s'éteindre, fa
te d'Hoirs mâles, ces Villes retournoi
au Souverain de la Province, com
Fiefs maſculins émanez de la Com
ainſi que tout ce qu'il y a jamais eu
qu'il y a encore de Fiefs en Hollande

Vous jugerez aiſément ſur cet exp
ſi la liberté éternelle de la Hollande

a

aussi véritable que vantée. Des Ecrivains illustres, plus amis de leur Patrie que fideles à l'Histoire, ont soutenu que la Hollande n'avoit jamais eu avec les Rois de France d'autres rapports que ceux de l'alliance & de l'amitié. Ils ont nié qu'elle ait été dans aucun temps un Fief de l'Empire. Ils ont répondu aux témoignages de l'Histoire contre eux que des vues d'interêt ou d'amitié avoient fait faire à leurs Comtes les diverses choses qu'on allegue, pour prouver qu'ils étoient feudataires de l'Empire. Je n'ai plus que faire de vous fournir de nouveaux argumens contre ces prétentions.

Ce qu'il y a de plus étrange, c'est que les mêmes Ecrivains, séduits par leur zele pour l'établissement présent de la République, ont voulu le faire passer pour aussi ancien que celui des Comtes. Qui les en croiroit ? un Comte étoit l'ouvrage des Grands de la Nation, c'est-à-dire qu'ils l'élisoient, qu'ils auroient pu le déposer, qu'ils pouvoient à quelques égards lui prescrire des loix & lui refuser l'obeïssance, & que lui au contraire ne pouvoit rien ordonner ni entreprendre de considérable sans leur consentement, non plus que sans celui des Villes. En

 un

un mot, à entendre ces Hiſtoriens, un Comte alors n'étoit guères qu'une eſpece de Doge repréſentant la Souveraineté ſans la poſſéder, & elle réſidoit effectivement dans les Nobles & dans les Grands de la Nation. Merveilleux Souverains, s'écrie juſtement Monſieur van Loon, ce ſincere & ſavant Hiſtorien, dont j'a tiré en grande partie cette lettre. Merveilleux Souverains, qui, avant de s'é lever à ce haut rang, eurent beſoin d devenir Vaſſaux du Comte! Tant d Seigneurs jouiſſant comme on le ſuppo ſe d'une autorité abſolue & indépendan te dans leurs Terres, purent-ils s'en dé poüiller ainſi & la ſacrifier au Comte c'eſt-à-dire, à une Idole, qu'ils avoier faite eux-mêmes, ſans que l'Hiſtoire a daigné marquer un évenement ſi rema quable? De plus, ſi les Fiefs de Ho lande, qui aujourd'hui relévent tous in médiatement de la Comté, ne relevoie pas des anciens Comtes, en quel tem ont-ils acquis cette mouvance & per leur liberté? De plus encore, d'où vie la diſtinction préſente entre les Seigne ries de Hollande en Baronies, qui o droit de haute Juſtice, & en Seigneuri ſimples, qui n'ont qu'une Juſtice civi ſi ce n'eſt des attributions des Comte

qui favorisèrent d'avantage ceux qu'il leur plut?

La vérité est que la Hollande dans ces tems-là étoit gouvernée par les Comtes à peu près comme l'Allemagne, la France, l'Angleterre, l'étoient par les Empereurs & par les Rois. Le Comte appelloit les Nobles dans ses Conseils; mais c'étoit sans être obligé de s'assujettir à leurs avis. Ils accordèrent de grandes immunitez aux Villes; mais ce fut une pure grace, &, contens de leur fournir les moïens de s'enrichir, pour en profiter eux-mêmes, ils n'eurent garde d'associer en aucune façon à la Souveraineté des Citoïens trop heureux d'être libres & à leur aise. Une preuve que ces Villes ne tenoient rien que de la libéralité des Comtes, c'est, outre la teneur de leurs Priviléges, l'égalité & la différence de ces Priviléges mêmes.

Les Comtes laissèrent à ces Districts qui partageoient autrefois la Hollande les divers usages & loix, qui y avoient servi de regle, avant qu'elle obéit à un seul Comte, & ce ne fut que parce que ces divers Droits prenant tous leur origine de celui des François, ils s'accordoient tous dans les choses essentielles, sans nuire à l'autorité du Souverain. Ce ne fut

que ſous le Regne de la Maiſon de Bourgogne que le Droit Romain s'introduiſit dans la Hollande. J'ignore ſi les Hollandois regardèrent cette nouveauté comme avantageuſe. Mais ce que je ſais bien, c'eſt que ce n'étoit déja plus le tems, où les Souverains, ſatisfaits d'une autorité ſuffiſante pour le bien commun d'eux & de leurs Sujets, travailloient uniquement à la conſerver & à maintenir les loix, ſur leſquelles elle étoit fondée. D'ailleurs un nouveau Droit, je me trompe bien fort, ou c'eſt un moïen ſubtil pour le Souverain, qui l'établit, d'acquerir une puiſſance ſans bornes, & ſuppoſé que telle eût été la vue de Charles le Hardi & de Charles Quint, il n'y auroit rien dan leur fait de ſurprenant.

Je ne parle point de l'ambition attribuée à ces Princes par l'Hiſtoire. Il ſuffiſoit qu'ils fuſſent inſtruits de ce qu s'étoit paſſé en Hollande avant eux. Le principaux Seigneurs de la Nation, le Waſſenaar, les Egmond, les Brederod les d'Arckel, les d'Amſtel, & bien d'au tres reconnoiſſant le Comte de Holland pour leur Seigneur à quelques égards, vinrent peu à peu juſqu'à vouloir faire leur tour les Souverains dans leurs Fie Ils ſe faiſoient la guerre ſans ſon ave

& ôſoient la lui faire à lui-même. De vains reſpects, qu'il achetoit par de pénibles complaiſances, des ſecours de Troupes, dont quelques fois on ne le laiſſoit pas le Maître, voilà ſouvent tout ce qu'il tiroit de ſes fiers Vaſſaux. Pluſieurs étoient tout à la fois les Oppreſſeurs du Peuple & les Ennemis du Prince. Heureux ce dernier, quand les riches Abbez étoient pour lui! Mais quelque diſpoſition qu'ils euſſent à le ſervir, ils dépendoient de l'Evêque d'Utrecht, qui pouvoit lancer ſur eux les foudres de l'Egliſe, foudres redoutables alors aux Souverains mêmes, & qui d'ailleurs avoit des Armées. Or ce Prélat étoit l'ennemi naturel des Comtes de Hollande, qu'il voioit avec des yeux jaloux regner dans des lieux, ſur leſquels il avoit de vieux droits, que ſon ambition rajeuniſſoit. Il ne reſtoit donc au Comte que l'affection des Villes, qui ayant beſoin de ſon appui contre les Nobles, le ſervoient contre eux avec le plaiſir, qu'inſpire la vangeance & la haine. Elles obtinrent par là les unes après les autres le droit d'élire leurs Magiſtrats parmi leurs Citoïens, & l'honneur de les voir au rang des Conſeillers du Souverain. Mais il arriva en plus d'une rencontre qu'elles

furent auſſi peu ſoumiſes & auſſi peu fidè-les que les Nobles, & qu'elles priren parti avec eux contre le Prince, dont el les affoibliſſoient l'autorité, en lui arra chant de nouveaux priviléges & en éten dant leur liberté au-delà des juſtes bor nes.

Les Princes de *Bourgogne* & d'*Autrich* n'eurent garde de ſe contenter d'une puiſ ſance précaire & dépendante comme cel le-là des caprices jaloux du Peuple, o des vues ambitieuſes de la Nobleſſe. Il tâchèrent de rétablir l'ancien Gouverne ment, & ils s'y prirent avec autant d'a dreſſe que de fermeté. Philippe II. ſeu outra les choſes, & les gâta par les ma nières autant que par le fonds. Mais c'e ce que je vous dirai dans une autre lettr Je ſuis las d'écrire, & j'ai peur que vo ne le ſoiez auſſi de lire.

LETTRE DIXIEME.

VOus le ſavez ſans doute, Monſieu lorſque Philippe II. devint Souv rain de la Hollande, cette Province éto riche & peuplée, ſon commerce éto conſidérable, ſon Gouvernement tenc un milieu aſſez juſte entre l'autorité in menſe du Prince & entre la liberté e

ceſſi

ceſſive des Sujets, le Prince reſpectoit les privileges du Peuple, & le Peuple ne ſongeoit plus à toucher à la prérogative du Prince. Un Gouvernement modéré auroit pu tirer toutes choſes d'une Nation auſſi docile & auſſi peu changeante. Mais Philippe II, le plus fier des Rois & le moins politique, ne ſe croit point le Maître de ſes Sujets, s'il n'en fait autant d'Eſclaves. Il foule aux pieds les Loix fondamentales de la Province. Il mépriſe & inſulte la Nobleſſe. Il impoſe à la Nation de peſans tributs. Il ôſe même s'en prendre au Clergé, & il couvre tant d'odieuſes entrepriſes du prétexte de la Religion, prétexte qu'on n'emploie jamais avec plus de faſte, que quand on veut violer les devoirs que cette Religion nous preſcrit. Il joint à la nouveauté de ſes prétentions la cruauté des ſupplices, c'eſt-à dire, ce qui étoit le plus capable de révolter une Nation, qui a autant en horreur les rigueurs extraordinaires contre les Coupables. Ce Peuple accablé ſous le joug n'ôſoit croire qu'il pût jamais le ſecouer. Il ne ſe trouva qu'une grande Ame, qui conçut l'étonnant projet d'arracher ces Provinces à la puiſſance formidable de l'Eſpagne & qui en vit la poſſibilité.

On remarqua alors ce qui ne manque gueres d'arriver dans ces ſortes de rencontres. Ce qui n'avoit paru que faiſable à une excellente tête parut même facile au reſte de la Nation. On s'étonna de ne l'avoir pas vû, comme le Prince d'Orange. Les noms de Religion, de Liberté, de Patrie, qu'il fit retentir par tout, émurent les cœurs, & il entretint habilement cette chaleur par tout ce dont un Politique accompli pouvoit s'aviſer. Ce qui eſt le Chef d'œuvre d'un Chef de Parti, c'eſt que tout malheureux qu'il fut en diverſes occaſions, il ſut conſerver l'amour des Peuples, nourrir leur confiance en ſa perſonne, leur fournir des eſperances à proportion de leurs diſgraces, & qu'enfin après les avoir accoutumez à la liberté, peu s'en fallut qu'il ne les accoutumât auſſi aiſément à s'en dépouiller pour lui. L'Eſpagne le ſacrifia à ſa vengeance & à ſes craintes, & ſe défit de lui par le miniſtere d'un Aſſaſſin.

Elle ne gagna rien à ce crime. Le Prince avoit formé entre ce qu'on appelle les Provinces-Unies une étroite alliance, & chacune d'elles, ſans ceſſer d'être une République ſouveraine & indépendante, formoit avec les ſix autres une ſeule République, où il n'y avoit qu'un

ſeul intérêt. Le Commerce, chaſſé de la Flandre & du Brabant par l'Inquiſition Politique & Eccléſiaſtique, s'étoit réfugié dans la Zélande & dans la Hollande principalement, & paioit déjà l'azile, dont il y jouiſſoit, par les richeſſes qu'il y avoit apportées, & qu'il promettoit. La Liberté de conſcience, établie de bonne heure dans les ſept Provinces, y faiſoit regner la paix entre les Citoiens, & comme aucune Communion n'y cherchoit encore à opprimer les autres, aucune auſſi ne cherchoit ſon avantage que dans le ſalut & dans la proſperité de l'Etat. L'Angleterre, la France, les Princes Proteſtans d'Allemagne, des Catholiques mêmes, ſoit publiquement, ou du moins en ſecret, comme la République de Veniſe, ſoutenoient la nouvelle République. Une autre choſe qui la ſauva, ce furent les grandes qualitez des Stadthouders, qui ſuccédèrent à Guillaume, & des Magiſtrats, qui compoſoient alors la Régence.

Voilà comme, après de longues & ſanglantes guerres, qui ne furent terminées que par la Paix de Weſtphalie, la Hollande parvint enfin à ſe faire reconnoître pour République libre & ſouveraine par l'Eſpagne même & pour Répu-

 blique

blique couronnée par l'Europe entière. Il est remarquable que son indépendance absolue de l'Empire n'a été reconnue qu'au commencement de l'avant-derniere guerre. Il ne l'est pas moins qu'elle ait obtenu cette reconnoissance pour la modique somme de dix mille florins. C'est cependant une particularité, qui m'a été donnée pour certaine par l'un des Hommes de Hollande les plus vertueux & les plus savans.

Au reste, Monsieur, j'ai satisfait de mon mieux à votre curiosité sur l'ancienne Hollande, & il ne me reste plus qu'à vous la dépeindre telle qu'elle est aujourd'hui. Mais c'est-là ce qu'on peut appeller *periculosæ plenum opus aleæ*. Ainsi je vous en prie, ne me priez pas de m'en charger, & contentez-vous de ce que j'ai déjà fait, pour vous persuader de mon dévouëment.

LETTRE ONZIEME.

IL me sera aisé, Monsieur, de défendre Guillaume I. Prince d'Orange contre l'accusation que les Espagnols lui ont intentée de n'avoir pris les armes contre eux, que pour lui-même. Ils l'ont dit sans preuves & contre toute sorte d'apparence,

parence. Quel étoit donc ſon but? C'étoit uniquement d'empêcher que les Provinces des Païs-Bas ne tombaſſent ſous une domination tyrannique. Et en effet, Monſieur, un Prince auſſi riche en terres, qu'il étoit dans les Païs-Bas, avoit trop à perdre dans les troubles, pour les ſouhaiter, & encore moins pour les faire naître. Il étoit trop ſage, pour s'attaquer à un auſſi puiſſant Prince que le Roi d'Eſpagne, & il ſavoit bien que, s'il l'avoit ôſé, mille raiſons différentes auroient détourné les grands Seigneurs Flamands de ſe joindre à lui. D'ailleurs il auroit fallu être téméraire & inconſidéré pour une telle entrepriſe, & jamais Homme ne hazarda moins que Guillaume. Ajoutons qu'il avoit toujours donné de bons conſeils à Philippe II. juſqu'au moment que le Duc d'Albe vint fondre dans les Païs-Bas, comme dans une Terre ennemie. Etoit-ce là la conduite d'un Sujet, qui vouloit trahir ſon Prince? Nullement. Mais les violences de Philippe furent l'unique cauſe des troubles, & Guillaume ne fut que le Chef de ceux qui ôſèrent repouſſer les violences, comme il avoit été auparavant le Protecteur de ceux qui étoient opprimez par le Gouvernement.

Mais voici ce qui a donné lieu de publier qu'il fomenta les troubles, pour s'élever ſur les ruines de l'autorité légitime & pour ſe faire déférer la Puiſſance Souveraine. Pendant les ſept ou huit premières années de la Guerre, il avoit fait profeſſion de n'en vouloir qu'aux Eſpagnols, & non au Roi. Ses Etendarts portoient même cette deviſe, *pro Rege, Grege, & Lege*, & il ne donnoit aucune commiſſion qu'en qualité de Stadthouder & de Viceroi, & qu'au nom de Philippe. Les choſes changèrent dans la ſuite.

Les Etats de Hollande lui déférèrent la Souveraineté pour autant de tems que dureroient les troubles, & la Zélande, dont il procura l'étroite alliance avec la Hollande, lui confirma cette eſpéce de Dictature. Quelque tems après, ces deux Provinces firent encore plus, puiſqu'elles lui offrirent la Souveraineté pour toujours, & qu'elles réſolurent de lui prêter ſerment de fidelité. Monſieur de B. . . . . (1) dit même davantage. Selon lui, c'étoit Guillaume I. qui avoit inſpiré aux Etats ces réſolutions-là, & ſon but étoit de ſe faire élire Comte de

(1) Auteur de la Vie de Guillaume I. en Hollandois, qui parut en 1732.

de Hollande & de Zélande, & Seigneur d'Utrecht. Ce ſont-là les fondemens de l'accuſation, qu'on intente à ce Héros, de n'avoir travaillé que pour lui-même, en défendant les Habitans des Païs-Bas contre Philippe.

Je n'examinerai point le fond de cette affaire, & d'ailleurs, que Guillaume I. ait été tenté ou non par les occaſions, que les troubles lui préſentoient, de ſe faire Souverain, j'ai toujours eu raiſon de ſoutenir après le même Monſieur de B. que ce Prince n'agit dans les commencemens que par des motifs également ſages & héroïques. D'abord il ſe contenta de porter au Roi les plaintes des Peuples & d'être auprès de lui l'Orateur de leurs Loix. Lorſque Philippe fut devenu l'Ennemi déclaré de ſes Sujets, il ne ſongea qu'à les défendre & qu'à le forcer de les gouverner en bon Prince. L'ambition l'éblouït-elle dans la ſuite pendant quelques momens? Encore une fois je n'examine point cette affaire. Tout ce que je puis dire, même d'après Monſieur de B. qui certainement ne l'a rien moins que flatté, c'eſt qu'il fut, du moins par occaſion, le Fondateur de la Liberté Belgique, & que l'Union des ſept Provinces fut ſon ouvrage.

vrage. Or ne peut-on pas dire que cette ſeule action couvriroit bien des taches, s'il y en avoit quelques-unes dans une ſi belle vie?

LETTRE DOUZIEME.

VOici déjà la ſeconde lettre, que je vous écris, Monſieur, depuis que je comptois avoir fini la première partie ma tâche. Il s'agit maintenant de vous marquer en quoi conſiſtent les prétentions du Prince d'Orange ſur le titre de Premier Noble des Etats de Zélande. Ils étoient compoſez anciennement de la Nobleſſe & des Villes. On y appelloit tous ceux, à qui leur naiſſance & des terres nobles dans la Province donnoient droit d'y comparoître, ſoit qu'ils fuſſent Zélandois, ou non. Les Villes étoient Middelbourg, Zirikzee, Reimerſwaele, que la mer a ſubmergée, Goes & Tholen. On y appella enſuite l'Abbé de Notre Dame de Middelbourg, à cauſe des grands fiefs & des terres nombreuſes, qu'il poſſédoit en Zélande, & on lui attribua par reſpect pour l'Egliſe le premier rang dans les Etats. Ce Prélat, la Nobleſſe & les cinq Villes faiſoient enſemble trois voix. La Réforme anéantit les

les droits de l'Abbé. Flissingue & Vere au contraire furent aggrégées aux Etats par Philippe II.

Jusqu'ici vous n'avez point encore vû de premier Noble. Maximilien de Bourgogne, Marquis de Vere, Stadhouder de Hollande, Zélande, Frise & Utrecht, Amiral & Capitaine-Général, Chevalier de la Toison d'or, s'attribua ce Titre. Mais il n'empêcha point que les autres Nobles comparussent avec lui aux Etats, & il ne prétendit jamais représenter leur Corps. Il n'étoit que le premier entre ses Pairs.

Après sa mort, Guillaume I., en qualité de Tuteur & Gardien-Noble de Philippe, Comte de Buren & Seigneur de St. Maertensdyk, Seigneurie considérable dans l'Isle de Tholen, prétendit que ce Prince, son Fils, devoit succéder à la dignité de premier Noble. Il chargea Adolphe de Borsele de le représenter en cette qualité dans les Etats de Zélande, & d'y délibérer comme tel avec les autres Nobles. Arent van Dorp s'y opposa. Selon lui, la qualité de premier Noble étoit attachée au Marquisat de Vere. La Duchesse de Parme appuia le Prince. Le Marquisat aiant été vendu avec Flissingue, qui y étoit compris, &

une

une des conditions du marché étant que l'Acheteur auroit le titre de premier Noble & repréſenteroit la Nobleſſe de Zélande, Philippe II. l'acheta & le réünit à ſon Domaine. Il ſe fit repréſenter dans les Etats de Zélande, comme répréſentant Vere & Fliſſingue.

Il eſt viſible qu'il y avoit deux abus dans cette Commiſſion. Car en premier lieu, quand même il ſeroit vrai que le titre de premier Noble eût été attaché au Marquiſat, ce titre s'évanoüiſſoit, dès que le Marquiſat revenoit au Comte de Zélande, puiſque de notoriété publique ce Comte n'avoit jamais été Membre de la Nobleſſe, ni appellé comme tel par lui-même, ou par ſon Député. Le Comte étoit le Souverain, & les Etats repréſentoient la Nation. Le Souverain auroit-il été à la fois le Souverain de Zélande & un Membre de la Province? Secondement, il étoit faux que le Marquis de Vere eût répréſenté les Villes de Vere & de Fliſſingue. Car de ſon tems elles n'avoient encore eu ni ſéance ni voix aux Etats, & ainſi il n'avoit pû les y repréſenter.

Quoi qu'il en ſoit, la Zélande aïant ſecoué le joug de l'Eſpagne, le Prince renouvella ſes anciennes prétentions & fit repréſenter ſon fils comme premiers

premier Noble par Pierre de Rycke, Baillif de Flissingue, lequel se trouva seul sur le banc des Nobles par l'absence des autres, qui avoient quitté leur Patrie, & s'étoient retirez chez l'Ennemi. Dans la suite il acheta les deux Villes de Vere & Flissingue. Une des conditions étoit que l'Acheteur acquerroit en même tems le droit de représenter les Nobles de Zélande & de recevoir une certaine portion de la somme de quatre mille florins annuels, que le Roi donnoit au Prélat & aux Nobles pour fournir à certaines dépenses. Les Etats de Zélande furent mécontens de cette vente. Ainsi de Rycke comparut toujours comme Député du Comté de Buren. Le Prince Maurice continua même cette commission de la même manière. Ce ne fut qu'après la mort de Rycke qu'il la changea, & qu'il la donna à Maldere en son nom & comme Marquis de Vere.

Là-dessus le Comte d'Hohenloo, Beau-Frere de Philippe Guillaume, demanda aux Etats que le Droit de ce Prince fût maintenu, & qu'il pût le représenter, ou que du moins la place demeurât vacante jusqu'au retour dudit Prince. D'un autre côté, les Seigneurs de Cruyningen & de Cats, sortis de deux anciennes Mai-

ſons Nobles de Zélande, remontrèrent en leurs privez noms, & au nom des autres Nobles qu'ils avoient toujours fait un Membre des Etats juſqu'au tems que la guerre commença, & même qu'ils avoient comparu comme tels avec Maximilien de Bourgogne, & ils demandèrent qu'on les y appellât comme cidevant.

Cette affaire pouvoit embarraſſer. Les Etats déclarèrent que, le Comte Maurice de Naſſau étant actuellement le principal Noble de Zélande, il lui ſeroit permis de remplir la place vacante par le décès du Sieur de Rycke, en la donnant à une Perſonne agréable aux Etats, ſans qu'on pût prétendre que l'état de premier Noble fût attaché ou affecté à quelques Maiſons, Lieux, Perſonnes, ou Familles, & ſans préjudice aux droits de perſonne. Il fut répondu au Comte d'Hohenloo qu'on ne prétendoit porter aucune atteinte à ſes droits, mais que la néceſſité de pourvoir promptement à la place vacante avoit obligé les Etats d'accorder au Comte Maurice cette permiſſion. La même choſe fut dite aux Nobles. On ajouta ſeulement qu'on attendoit une meilleure occaſion, pour réſoudre ſur leur remontrance. Mais l'affaire

à

à leur égard en eſt demeurée là, quoique deux fois quelques Seigneurs des Maiſons de Borſſele, Borſſele van der Hooge, Cats & Tuyl van Seroskerke aient fait de nouveaux efforts, pour rentrer dans la poſſeſſion de leurs Priviléges. C'eſt-là que les choſes en ſont demeurées, & c'eſt là-deſſus que vous pouvez juger.

LETTRE TREIZIEME.

JE l'avois bien prévû, Monſieur, que je n'aurois jamais le courage de réſiſter à une ſeconde invitation de votre part. *Tu lene tormentum ingenio admoves plærumque duro* (1). Je vois toujours les difficultez & les déſagrémens d'un pareil Ouvrage, & je les ſens vivement, & je m'y livre par pure foibleſſe, il m'en couteroit plus de vous refuſer.

Je ne m'amuſerai pourtant point à vous marquer les bornes de la Hollande, à ſpécifier ſon étendue en long & en large, à compter ſes Rivieres, à décrire ſes Villes les unes après les autres. Vous trouverez ces détails dans le curieux *Dictionaire Géographique* de Monſieur de la Martinière, & c'eſt bien aſſez pour moi de vous dire que cette Province, au Couchant, au Nord & à une partie du Levant, a l'Ocean pour bornes, qu'au Midi & à une partie du Levant, elle a le Brabant, la Meuſe

(1) *Horat. Ode XXI. Lib. III.*

Meuse & la Province d'Utrecht, que dans un espace si resserré elle compte dixhuit Villes (1) qui deputent aux Etats, douze qui n'ont point ce droit-là (2), sept Bourgs (3) qui ont privilége de Villes, & près de quatre cent Bourgs ou Villages préférables à nombre de petites Villes de France & d'Allemagne par la beauté des maisons, la multitude des Habitans, leurs richesses & leur trafic.

On divise d'ordinaire la Hollande en Méridionale & en Septentrionale. La Méridionale, qui s'étend depuis la Zélande, le Brabant & le Païs d'Utrecht, jusqu'à la digue de Sparrendam, fait la principale partie de cette Province. La Septentrionale, autrement appellée Westfrise, ou Nord-Hollande, commence aux bords de l'Y vis-à-vis d'Amsterdam, & s'étend entre la Mer du Nord & la Zuiderzee jusqu'à l'Isle de Schelling.

La Nature a fait assez peu de chose pour la Hollande. La terre y peut à peine nourrir une partie de ses Habitans. Ses pâturages si beaux à la vue ne donnent souvent aux Bestiaux qu'un suc aqueux & un goût foible. Les fruits

(1) Dordrecht, Harlem, Delft, Leyden, Amsterdam, Gouda, Rotterdam, Gorcum, Schiedam, Schoonhoven, la Britte, Alcmaar, Horne, Encbuysen, Edam, Munikendam, Medemblik & Purmerend.

(2) Woerden, Geertruydenberg, Naarden, Muyden, Oudewater, Heusden, Wesop, Worcum, Vianen, Asperen, Leerdam & Isselstein.

(3) La Haye, Vlaardingen, s'Graveland, Delfs Haven, Beverwyck, Schagen, Newpoort.

fruits y dégénèrent en peu de tems, & quelques-uns n'y meurissent qu'à demi. On y trouve plus d'arbres qu'en aucun endroit du Monde pour l'ornement des rues & des chemins, & moins que nulle part ailleurs pour le chauffage & pour la charpente. On y est réduit à forcer la terre de prendre dans les foiers, sous le nom de tourbes, la place du bois, qu'elle ne produit point, & il faut chercher pour ainsi dire le feu dans le sein de l'eau. Un ancien Orateur alloit jusqu'à dire (1) qu'à peine la terre en Hollande étoit de la terre, & que toute trempée d'eau, même dans les lieux, où elle le paroît le moins, elle témoigne, quand on la frappe un peu rudement du pied, qu'elle sent la pesanteur de l'Homme & qu'elle en est surchargée. L'air humide & grossier est en même-temps d'une inconstance extraordinaire, & il y a tel jour que les quatre saisons se font tour à tour sentir en Hollande. La Mer & les Rivières ne lui font guères plus de bien, qu'elles ne lui causent de fraieurs & souvent de maux par les inondations. Il a fallu, pour s'en garantir, opposer par tout à la fureur de l'Ocean & à l'impétuosité des Rivières des digues, qui ont couté des sommes immenses; & dont l'entretien

(1) *Illa Regio. . . . pœne terra non est. Ita penitus aquis imbuta permaduit, ut non solum, quâ manifeste palustris est, cedat ad nixum & hauriat pressâ vestigium, sed etiam, ubi paulo videtur firmior, pedum pulsu tentata quatiatur; & sentire se procul onerata pondus testetur.*

Eumen. Paneg. Constantii cap. 8.

tien monte par an à d'auſſi grandes ſommes qu'il en faudroit, pour maintenir ſur pied une Armée de quarante mille Hommes. Jugez de la grandeur & de la beauté de ces ouvrages par ces vers, que j'ai traduits pour feu Monſieur Janiçon du latin du docte Archibald Pitcairn. (1)

Les Immortels firent le Monde,
Et le Belge éleva ces bords,
Prodigieux & vaſtes corps,
Qui mettent des bornes à l'onde.
Dans le vuide immenſe des airs,
Rien des Dieux n'arrêtoit l'ouvrage.
Le Belge dans le ſein des mers
Combattit à la fois la rage
Des flots, de la terre, des cieux;
Et le Belge dompta les Dieux.

Qui croiroit qu'une Province, auſſi abandonnée, ſi on peut le dire, de la Nature, n'offrît aux regards des Etrangers rien que de charmant? C'eſt pourtant ce que vous auront atteſté tous ceux qui l'ont vue, & en vérité ils ont bien raiſon. L'induſtrie & l'opulence des Hollandois ont heureuſement lutté contre la Nature, & ils ont ſû ſe faire ſans elle une Patrie délicieuſe. Leur terrain plat & égal ne ſeroit dans d'autres mains qu'une grande Prairie, qui laſſeroit bientôt les yeux par l'ennuieuſe

(1) *Tellurem fecere Dei, ſua littora Belgæ,*
Immenſæque patet molis uterque labor.
Di vacuo ſparſas glomerarunt æthere terras,
Nil ubi quod cœptis poſſet obeſſe fuit.
At Belgis maria, & terræ, naturaque rerum
Obſtitit; obſtantes hi domuere Deos.

nuieuſe uniformité des objets. Ces mêmes Prairies en Hollande ſont entrecoupées de ruiſſeaux bordez d'arbres. Vous y découvrez de toutes parts des jardins, des hameaux, des Villages, de gros Bourgs, des Villes. De larges canaux traverſent la Hollande en pluſieurs ſens, &, ſemblables aux veines & aux artères, qui portent le ſang & le chyle dans les diverſes parties du corps, ils ſervent à diſtribuer les denrées dans les Villes & dans les Ports de la Province, dont ils ſont en même temps l'ornement. C'eſt le long de ces canaux que ſont bâties la plûpart des maiſons de plaiſance des Habitans.

Les Villes ne ſont pas moins riantes que les Campagnes. Des Rues d'une propreté extrême, force Canaux ornez de grands arbres, des Maiſons toutes à la moderne & qui ont un air de gaieté, des Places ſpacieuſes, dont quelques-unes offrent une agréable promenade ſous des allées d'arbres, voilà en général comme ſont faites les Villes de la Hollande. Vous trouverez à Genes, à Veniſe, à Naples, à Rome des Rues, des Places, des Palais, des Egliſes, des Jardins, des Portiques, des Statues, qui ſurpaſſent de beaucoup tout ce qu'on peut voir en Hollande dans le même genre. Mais nulle part vous ne verrez des Villes auſſi généralement jolies que les ſiennes.

Il n'eſt pas aiſé de ſavoir d'où vient à cette Province le nom de Hollande. Les uns le dérivent de deux mots, (1) qui ſignifient *Pais*

(1) *Hol Land.*

Païs creux, ſoit parce que la terre y eſt quelques fois plus baſſe que l'eau, ou parce qu'elle paroît creuſe en quelques endroits, lorſqu'on y paſſe. D'autres le tirent de deux mots (1) qui veulent dire Païs de forêts, & cette étymologie eſt peu vraiſemblable, puiſque, ſi la Hollande a eu des bois du temps des Romains, il ne paroît pas qu'elle en eut quantité de reſte du temps des Normans, temps où elle reçut ce nom. Le ſavant Monſieur van Loon croit que ce furent ces Peuples mêmes, qui le lui donnèrent. Il eſt vrai que c'étoit l'uſage des Peuplades ſeptentrionales de ces ſiecles-là, & que, pour conſerver le ſouvenir des lieux qu'elles avoient quittez, elles en faiſoient porter les noms à ceux où elles alloient s'établir. C'eſt ainſi que de grandes Contrées des Païs-Ba[s] ſe trouvent dans l'ancienne Hiſtoire nommées Dannemarck & Zélande. (2). Rie[n] n'empêche donc que les Danois n'aient attribué à cette Province-ci le nom de cell[e] d'Oeland, d'où peut-être ils ſortoient, & [il] eſt remarquable que dans de vieux Ecrits el[le] eſt appellée *Oland* (3) ſans aſpiration.

Cet

(1) *Holtz Land.*

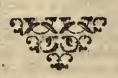
(2) *Attamen Hollandiam, Zelandiam, & Den[ne]marcam provinciam nomina ab illis hominibus ſepte[n]trionalibus, quos Danos & Normannos vocant, i[n]dita crediderim.*

Hedæ Hiſt. fol. 59.

(3) *Equidem vetuſtis in codicibus legi Theodoric[um] filiumque primos Olandiæ comites illic manſitaſ[ſe] Regemque Friſonum (Dacus is erat) cum mu[ltis] Dacorum militibus illic periiſſe.*

Guil. Herm. Ollandiæ Gelriæq. bellum cap.

Cette conjecture a pourtant moins d'apparence que celle qui fait décendre le nom de Hollande de celui d'un certain Village nommé *Hollandt*, situé entre Kokkinge, Bodelograave, & Achttienhove, endroits dans le voisinage desquels sont des lieux nommez encore aujourd'hui *der Hollanderen Kade*, *der Hollanderen Weg*, *der Hollanderen Dyk*, *der Hollanderen Meent*, c'est-à-dire, le Quai, le Chemin, la Digue, les Communes des Hollandois. Les Villes de Cleves, de Juliers, de Limbourg, & de Luxembourg ont donné leurs noms aux Duchez, dont elles sont les Capitales. Ne se pourroit-il pas que la Hollande ait adopté de même celui du Village de *Hollandt*, qui paroît avoir été un lieu considérable dans ce temps-là ? Mais j'en ai assez dit sur cet article. Il est temps que vous & moi nous reposions.



AVERTISSEMENT.

JEAN VAN DUREN, *Libraire à la Haye, publiera incessamment la suite de ces Lettres. Il les fait aussi traduire en Hollandois, ainsi que les Memoires du Comte de Bonneval, en* 3 *vol.*8.

*Le même Libraire imprime par souscription, l'*HISTOIRE DE LOUIS XIV. *Roi de France & de Navarre; par* MR. DE LA HODE; *en six Volumes, in quarto, enrichie de Medailles; dont il a publié ce* PROGRAMME.

LE Nom de Louis XIV, presente à l'esprit l'idée du Regne le plus long & le plus glorieux que l'Europe ait encore vû & auquel elle se soit plus interessée. Né au milieu de la Guerre, qui orna son berceau de palmes & de lauriers, il l'aima presque toute sa vie, & par une suite nécessaire de cette inclination, il se vit engagé à la faire lors même qu'il ne l'aima plus. Les seize ou dixsept années qui se sont écoulées depuis son avénement au Trone jusqu'à ce qu'il ait gouverné par lui-même, fournissent plus d'Evenemens considerables que la plûpart des Regnes de ses Prédécesseurs; Guerres étrangères & domestiques à soutenir, Intrigues, Cabales, Factions à soumettre, à désunir, à déconcerter, Négociations importantes à menager, à conclure, c'est à quoi elles ont été employées.

Quelque considerables que soient ces Evénemens, à peine meritent-ils d'être comparés à ceux qui les ont suivis: Maitre d'un grand Peuple, aiant les plus fameux Capitaines de l'Europe, des Ministres habiles, ce Prince, jeune, plein de feu, plein d'amour pour la gloire, crut pouvoir tout entreprendre.

Il y a près de vingt-deux ans que ce Monarque est mort. Pendant sa vie même, on attendoit

son

ſon Hiſtoire. Il eſt étonnant que d'un ſi grand nombre d'Ecrivains dont la France abonde, aucun ne l'ait entrepriſe. On en a donné differens Morceaux, on en a fait des Eſſais: cependant on peut dire que ces ſortes d'Ouvrages n'ont point ſatisfait l'attente du Public. Meſſieurs de Larrey & de Limiers ont entrepris de la donner toute entiere ; mais il leur a manqué bien des connoiſſances qu'on a eües depuis.

Monſieur de la Hode y a travaillé depuis près de dix ans. Il s'eſt donné tous les ſoins poſſibles pour ramaſſer les Livres où cette Hiſtoire eſt repandue par parties ; aux Livres il a joint quantité de Manuſcrits qu'il a eu le bonheur de trouver. C'eſt une Hiſtoire ſincère qu'il a faite, d'où la flatterie & la malignité ſont également bannies; exacte, où les Faits ſont marqués dans leur tems, avec l'étendue néceſſaire pour en donner une juſte idée: judicieuſe, où l'on diſtingue les apparences de la verité d'avec la verité même: utile, où les Gens de Guerre & de Cabinet trouveront dequoi s'inſtruire & ſe perfectionner: ſavante, & aprofondie, où les vuës, les intentions, les reſſorts, les principes qui ont fait agir, ſont détaillés & prouvés: generale, où il rapporte tout ce qui peut faire connoitre, non ſeulement le Prince dont il a écrit la Vie, mais auſſi ſon Peuple, & toutes les parties de ſon Gouvernement; qui parle des Affaires étrangères autant qu'il eſt néceſſaire pour la parfaite intelligence de tout ce qui s'eſt paſſé ſous ce Regne : équitable, où il rend juſtice aux Nations & à ceux qui les ont mis en mouvement ; où il combat ce que la partialité a dicté de louanges ou de condemnations outrées: enfin, pure & nette pour le ſtile, mais ſans affectation, évitant même ce Langage qui flatte trop l'eſprit pour ne pas lui ôter une partie de ſon attention.

L'Auteur a lu tout ce qu'on a écrit ſur ce vaſ-
te

te sujet: mais il l'a lu en Critique, & c'est cette multitude de Livres & de Manuscrits qui a fait son plus grand travail: la partialité, l'adulation, les ont presque tous dictés, plusieurs même sont de pure imagination, & il semble que leurs Auteurs n'ayent eu d'autre vuë que de ruiner la verité de l'Histoire & d'embarrasser ceux qui entreprendroient de l'écrire. L'exactitude des citations, mises en marge, les critiques qu'il a faites de tems en tems, feront connoître quels sont ceux à qui il s'est attaché, & pourquoi il a rejetté les autres; que c'est en réünissant tout ce qu'il a trouvé de vrai, de sensé, qu'il a formé un Corps entier de l'Histoire de ce fameux Regne, & qu'il a donné à chaque partie toute l'étendue qu'elle devoit avoir.

Les Troubles qui ont agité la Minorité sont écrits de manière à faire connoitre distinctement tous ceux qui y ont eu part. On verra la France sur le penchant de sa ruine, prête à devenir la proye d'un Ennemi qu'elle avoit presque toujours battu, & ceux qui étoient particuliérement intéressés à la soutenir, se réünir à cet Ennemi & l'introduire jusques dans la Capitale. On sentira que la séduction avoit gagné presque tous les Corps de l'Etat, & que sous prétexte du bien public tous les Chefs de ces Mouvemens n'avoient d'autre vuë que de s'élever, que d'abaisser ceux qui s'opposoient à leurs desseins, & que le peuple fut le jouët & leur victime. Enfin l'Autorité Roiale presque abattüe, se releve tout à coup & devient plus absolüe qu'elle n'a jamais été.

La Paix de Munster, celle des Pyrenées, le Mariage du jeune Monarque avec l'Aînée des Infantes d'Espagne, Mariage qui a eu de si grandes suites, entrent aussi dans cette partie, & sont développés avec soin. L'Auteur a consulté les Actes publics, les Memoires particuliers de ces Négociations & les a mis dans tout leur jour.

A ces tems, qui à parler exactement, appartienn

tiennent à l'Hiſtoire de ce Regne plûtôt qu'à celle du Monarque, ſuccéde cette longue ſuite d'années où il a gouverné par lui-même. Sa Cour eſt bien-tôt la plus magnifique, la plus ſuperbe, la plus polie, la plus galante de l'Europe ; les Arts ſe perfectionnent, le bon goût s'établit. Un Miniſtre habile & zèlé fait des Etabliſſements utiles, il fait fleurir le Commerce. Dans l'intérieur du Royaume tout eſt tranquille; les Princes, les Grands ne ſont plus que de ſimples Courtiſans ; le coup d'œil du Maître tient tout dans l'ordre & dans la ſoumiſſion. Ces plaiſirs, cette abondance qui l'environnent, n'éteignent point ſon amour pour la gloire ; il ſaiſit la premiere occaſion de faire la Guerre, dans la vuë d'abaiſſer une Maiſon que ſa puiſſance lui a rendue redoutable. Lui-même ſe met à la tête de ſes armées: ſes meſures ſont ſi bien priſes, ſa préſence inſpire à ſes Troupes tant d'ardeur, que les Provinces entiéres, les Villes les plus fortes, font à peine quelque réſiſtance.

Cette Guerre eſt accompagnée de toutes les Négociations qui pouvoient calmer la jalouſie ou les inquiétudes de ſes Voiſins. Ces Negociations ſont inutiles. Ne connoiſſant pas encore ſes forces, ou n'étant pas déterminé à en faire uſage, on le contraint en quelque ſorte à faire la paix, par laquelle on lui céde une partie de la Flandre.

Un nouveau Miniſtre, plein de genie pour la Guerre, entreprend de faire valoir ſes grands talens. Il y réüſſit, il ne parle à ſon Maître que de Gloire, que de Conquêtes. Il l'anime contre ceux qui l'avoient obligé à faire la Paix. Il lui expoſe ſes Projets, & des moïens ſûrs pour les exécuter. De là la Guerre de 1672.

Toute l'Europe ſe reünit contre le Conquerant. Mais, peu heureuſe, elle accepta la Paix qui lui fut impoſée; toujours reſolue, cependant, à demeurer unie, & à reprendre les armes ſi jamais on lui

lui donnoit occaſion de le faire. Elle ſe préſenta bientôt. Sous pretexte d'anciens droits qu'on fit revivre, & de quelques Articles du Traité de Nimegue peu clairement expliqués, des Chambres établies réünirent à la Couronne une très-grande étendue de païs. On ſurprit Strasbourg, on acheta Cazal, par où on ſe rendit également redoutable en Italie & ſur le Rhin.

Il n'étoit guères poſſible que les intéreſſés ne ſe remuaſſent. Guillaume Prince d'Orange, depuis Roi d'Angleterre, les réünit tous; & pour ôter à la France l'unique Allié ſur qui elle pouvoit compter, lui & d'autres Puiſſances ſe ſervirent des diſpoſitions des Anglois, pour renverſer Jaques Second du Trône de la Grande-Bretagne. Louïs Quatorze crut devoir prévenir ſes ennemis. Preſque toujours il fut heureux, & leur accorda cependant une Paix auſſi avantageuſe que s'ils avoient été vainqueurs.

Ce genie guerrier avoit été accompagné de la fermeté & de la ſenſibilité qui en font une partie. De là cette vivacité à ſoutenir ſes Droits contre l'Eſpagne, contre les Papes. De là le Bombardement de Genes, la Guerre de Hollande.

Tout ce qui étoit grand & glorieux fut de ſon goût. L'eſtime des Savans & des hommes diſtingués dans leur profeſſion, la protection dont il les honora, les penſions qu'il leur donna, furent l'effet de ce goût, auſſi-bien que les Etabliſſemens des Invalides, de St. Cyr, qui joints à ſes Victoires & à ſes Conquêtes, rendront ſon nom immortel.

Enfin la mort de Charles Second Roi d'Eſpagne, donna lieu à la derniere Guerre de ce Regne. Louis XIV. vit ſa Gloire & ſes Lauriers preſque flétris. Il déſunit ſes Ennemis, où ils ſe déſuniſſent eux-mêmes. Une Campagne heureuſe lui rend ſon éclat & lui donne la conſolation de voir l'Eſpagne & les Indes affermies dans ſa Maiſon.

C'eſt

C'eſt l'abregé de ce que ce grand Roi a fait par lui-même. L'Auteur l'a ſuivi pas à pas. Négociations, Alliances, tout eſt exactement décrit, & ſcrupuleuſement développé. Les Guerres ſur tout, y ſont rapportées de manière à faire connoître les fautes qu'on y a faites, & à donner une idée juſte des Généraux qui y ont été employés. Il n'eſt point de Place dont il ne faſſe une exacte deſcription; point de Combat, point de Siege, dont il ne donne le détail.

En un mot, on peut compter qu'on n'aura point vû de Corps d'Hiſtoire plus étendu & plus intéreſſant que celle-ci. Elle eſt à bien définir, l'Hiſtoire civile, politique, eccléſiaſtique, militaire, métallique, de ce long Regne, qui fait la plus conſidérable partie de l'Hiſtoire de France, & même de l'Europe.

Conditions propoſées aux Souſcripteurs.

CEt Ouvrage ſera imprimé en ſix Volumes in Quarto, ſur le même papier, dans le même format, avec le même caractère que ce Programme *, & enrichi des principales Médailles qui ont été frappées ſous ce Regne, mais avec des Remarques propres à faire diſtinguer ce qu'il peut y avoir d'outré.

Suivant la ſupputation la plus exacte qu'on a pu faire du Manuſcript, l'Ouvrage entier contiendra 480. feuilles d'impreſſion, & environ 300. Médailles, gravées par les plus habiles Maîtres.

Les Souſcriptions pour les ſix Volumes, en feuilles, en papier ordinaire, ſeront de trente-ſix florins argent d'Hollande, dont on payera neuf florins en ſouſcrivant, neuf florins en retirant les deux premiers Volumes, neuf florins en retirant les

* Ce Programme en original, ſe diſtribue *gratis*, chez les principaux Libraires de l'Europe.

les deux Volumes ſuivans, & pareille ſomme de neuf florins en retirant les deux derniers Volumes.

Les Souſcriptions pour cet Ouvrage en grand papier, ſeront de ſoixante florins, dont il en ſera payé quinze florins en ſouſcrivant, quinze florins en retirant les deux premiers Volumes, quinze florins en retirant les deux Volumes ſuivans, & pareille ſomme de quinze florins en retirant les deux derniers Volumes.

On n'imprimera du grand papier que le nombre d'Exemplaires qui auront été ſouſcrits.

S'il y avoit quelques feuilles ou quelques Medailles de plus ou de moins que le nombre ſuſdit de 480. feuilles & de 300. Medailles, en retirant les deux derniers Volumes, on payera un ſol par feuille, & un demi ſol par Medaille qu'il y aura de plus que le ſuſdit nombre, & on rabattra pareillement pour chaque feuille ou Medaille qu'il y aura de moins. Ce nombre de plus ou de moins n'excedera point cependant cinquante feuilles ou Medailles.

Pour la ſatisfaction de ceux qui voudront ſouſcrire, on en donnera les deux premiers Volumes au Mois de Mai de l'Année prochaine 1738. Les deux Volumes ſuivans au Mois d'Octobre de la même Année, & les deux derniers Volumes au commencement de l'Année ſuivante.

Les Souſcriptions ſeront ouvertes depuis le premier Septembre 1737. juſqu'au dernier Novembre de la même Année. On pourra ſouſcrire chez Jean van Duren Libraire à la Haye, qui en délivrera des Reconnoiſſances. On pourra ſouſcrire auſſi chez les Principaux Libraires en Hollande, en France, en Allemagne, en Angleterre, & dans les autres Païs.

M. THEODORI BERGII GOVDANI

IAMBICUM.

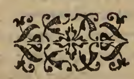
Ataviæ sit nomen undè Hollandiæ,
Ingenia multorum diu jam exercuit:
Quos Braßica inter, arbitrum se denegat
Velle statuere, seu dirimere suffragio
Litem suo. Sua stet eis sententia:
Nil impedit. Tantum bonâ cum gratiâ
Vt impetret, sine ullius calumniâ
Liceat sibi, in medium, suam deponere.

Ad Lectorem.

DVm Grammatici certant, & adhuc sub judice lis est, de Etymo nominis Hollandiæ, & mihi interea satisfactum putem a nemine, statui & ego docere, cur a cõmuni sententiâ discrepem illorum, qui de hac re quicquã annotarunt. quamquam hoc volentem facilè poßent & debeant impedire magna sui nominis authoritate, ista tantorum Numina virorum, Petri Nannii, Hadriani Iunii, & Balduini Ronsæi, illius Archiatri vel AEsculapii Goudanorum, in Misfellaneis suis opinionem prædictorum, alius Panegyristæ testimonio confirmantis. Veruntamen quum hæc res in probandi munere constet magis quam in conjecturâ leni,& cuilibet eorũ difficile erit probare quod volunt, cur inhonestum sit habenti ocium, mihi præsertim, aut invidiâ aliquâ dignum, si, quod fortè ad jucunditatem Reip. & utilitatem facit, singularia quædam conscribam, diversa ab iis, quæ isti tantopere multis sibi tradidiße rectè videntur. Per te modo id mihi liceat oro atq; obtestor. Non quod animus mihi est Numina nominatorum perstringere, quorum vel umbram perhorrescerem, nedum ipsos tam eruditos, si in vivis eßent, quod ego ingenuè fateor, sed experiare verũ eße, veteri quod circumfertur adagio, & olitorem aliquãdo valde eße opportuna loquutum. quasi verò, quanti, quanti etiam iidem sint, quæ ignorabant, satis potuerunt integrè conscribere. Nunquam prudens alicui vertat vitio, dicere de rebus nulli adhuc sat cognitis. An non me hîc

Mentem ingenuè aperit.

quicquam nominis eorũ reverentia movebit? Minimè. Etenim Doctores legendi & pervolutandi, unius Panegyristæ sententiâ contenti, animum suum videntur pascere; nisi planè quis concedat solos hæc intellexisse, dum illud sciam, quod nihil scitur perfectè. quale & illud est antiquum sapientissimi Socratis dictum, hoc unum scio, quòd nihil scio. Nunc illi, si ausint, se omnia scire autument. Nihil quidem aliud istis debemus, quam quòd Hollandiæ Etymon, tamquam monumentum longè abditum eruere sint conati: at utinam id effecissent probè. Neq; etiam id si effecissent, magni adeo esset æstimandum, quòd res gestas conscribere sit arduum, nihil præter Etymon provinciæ narrare, ociosum. Scimus olim Batavos Romanis nunc Hollandos dici, nec id magnoperè admiror. Sed quum ejus rei occasio hactenus penitus ignoratur, Martini Dorpii sententiam præ illorum amplectar, quam apertissimis, rerum argumentis confirmabo. Invidos scio huic meæ operæ non esse fauturos: at flocci ego illos faciam, dum satis erit, si te benevolentiâ animi, studium hoc meum qualecumq; non improbare cognovero.



CAPUT

CAPUT I.

Pristinæ qualis fuerit Hollandiæ facies.

QVi nos sæpenumero a vero deiiciunt, oculis ut ajunt, clausis, hæc introspiciamus: videlicet, sylvestrem Bataviam ante Drusi tempora, pæne nullis fuisse cinctam aggeribus, quam partim Rhenus, Mosa & Vahalis ut etiamnum, terminabant, ac quotannis suis mergebant aquis, eam stercorantibus, ut Nilus Ægyptum. Non quod Rheni quæ Nili est limi mollicies, sed structis nondum aggeribus, adversus torrentes, qui è montibus lapsi rapidè feruntur, minacē infractis cornibus, ita ut nunc non potuisse agrorum faciem perdere. Nam ubi torrentium fluviorū magnum numerum in se recipiens, tumens & audax aggeres hodie disiecerit, dolendum georgis malum adfert, pabulum, agrorumq́; segetes perdit: quod utrinque conclusi aggeribus alveus, gurgites non queat absorbere iracentis, unde fit, urgente aquarum mole, quâ res alia vix ponderosior, aggeres dirui atque dirumpi, & quod deterius est, alvei proprii profunditatem limi densitate opplere, atq́; hinc ita excrescere, ut jam pæne ipsum agrum altitudine superare videamus, magno utriusq́; & Rheni & agri malo. At olim, quum illi liber cursus esset, sponteq́; quo vellet laberetur, nullâ vult enim arte seduci, nullà quem vis

inhibeat, cunctos luxurians lambebat agros, pinguedinemq; suam gaudens ac hilaris quaquaversum diffundebat. Nec diutius stagnabat, quàm se exonerasset, succiduusque se proprio reddidisset alveo. Tum enim subsidebant aquæ, inque Oceanum ferebantur, hospitii gratiam semper aliquam relinquentes. Quibus ita a naturâ comparatis, subactus & aratus ager altum extabat, sparsum cum gremio semen avidè excipiens, quod ad gignendum, procreandumve plurimum valebat. ex quo colligere est, pristinæ Hollandiæ fuisse longè aliam quam modo imaginem. Primum, Rhenus liber ac profundus, magno agricolarum cõmodo gurgitibus redundaret: Dein, Hollandiæ globus multum emineret, quod fluminis limi & pinguedinis accretione quotannis recurrente fiebat. habes veram ac pristinam faciem Hollandiæ, ut solidam non natatilem probaremus, nec aversari arbores, de qua re latiùs infra dicemus.

CAPUT II.

Novæ Hollandiæ facies.

ET novam Hollandiam, quam ab arborum feracitate Holtlandiam olim denominatam asseveranter loquor, suffigurabimus, ad animi nostri institutum. Non enim, qualem Aloysius Marlianus, aut Chrysostomus Neapolitanus, viri eruditi descriptionem, reddemus, qui exteris nostrę insulę amænitatem stilo egregiè commenda-

Aloysius. Marlianus. Chrysostomus Neapol.

mendarunt, verùm pro voluptate tali, aliam quæ posteris hominibus jucunditatem & utilitatem erit allatura. igitur quam olim diximus supra Rhenum se extulisse, quantum vel aggeres adversus fluviorũ vim positi, eminent, corpus paludibus occultat, aliquot in locis demersum, pabulumq; jumentis vix præbet, apta alioqui frugibus. Incusandi majores, qui ante diem quam aut ratio postulabat ex immenso torrentem Rhenum in exignum & angustum locum concluserunt. Sed illi, cur hoc decenter fieri cogitarent, quantum possim depromam. Olim bicornis Rhenus, arenariis scopulis, tanquam vasta aliqua obiacente mole, vi tẽpestatis septus, ubi per Catwicos in Oceanum ferebatur, quum limo ita oppletur, ut humorẽ ac pluviam ex agris dehiscere non satis posse in eundem experirentur, pinguissimus enim apud nos est Rhenus, nempe alvei sui altitudine operimento limi obducta, ne omnia tandem obruta aquis jacerent, prudenter sunt hoc consilium amplexi: quamquam serius vellem, si rem pænitus introspexissent. Cicumferimus enim vulgo, maturè nimis Hollandiam aggeribus cinctam. Lætus ager, viridis, pecoris cujusvis dives, cum lactis caseique, tum segetum ad Occidentem admodum ferax, sed quæ inexhaustis agricolę sibi comparant sumptibus. Præter communẽ enim laborem, quem iis tribuere agro natura præscripsit, etiam solicitos impensarum dolor con-

Hollant is hondert Jaren te vroech bedyckt.

ſumit, renovandarum, & forte quavis amiſſarum hydromilarum, fodiendorũ ilicum, conſervandorum cataduporum, purgandorum aquę ductuum, ſtercorandorũ agrorum, quando limoſæ per ſe ſua eſſe ſolebant gramina, & quæ ferebat ſua ferè ſponte daret, ut ante novam morte abſumpti, meritò eam, ſi aſpicerent, nunc admirarentur.

CAPUT III.

Non rectè ſentire, qui a ſoli cavitate ficta, ad indigenam linguam, Hollandiam, Hol-landt *cenſent appellari.*

COmplures ſunt in ſententia, Hollandiam a mollitudine aſſimili ſpongiis & raritate quadam, ut ajunt, nomen ſortiri, è quorum numero eſt Balduinus Ronſæus. Adrianus Iunius id indicat probabili in ratione conſiſtere. Cur vero ita ſentiant, ex Plinio eſt, quaſdam terras ad ingreſſum tremere, & inſulas ſemper fluctuare. Sed aliena, ex opinione ad Hollandiam rapiunt ex verbis iſtis Plinii fingentes, a ſoli cavitate, quę hîc nulla eſt, Hollandiæ nomen eſſe. Quæ adeò ſolida eſt terra, ut pænitus defixa radicibus ſuis hæreat. non quod affirmem orbem innatare Oceano, ſed foraminoſam omnem, humorem naturalem haurire, per quem germinat, frutices alit atq́, conſervat. Quod mollem & non denſam callidiſſimo artificio natura eam fabricata eſt, cava propterea dicenda non eſt.

Vide Niſcellanea Ronſæi.

Lib.2.cap. 95.

Cavum

Cavum est, quod exhaustum, inane, & ab omni re est vacuum. At ubi hæc vel manifestè palustris, vel pedum impulsu tremit, non uda est nisi mixta terra, ut nec cavam, nec exhaustam esse quis possit dicere. Hollandia aut nulla sit necesse est, aut omnium irrisione ludantur, asseverantes cavitati vanissimæ rei in natura corpus inhærere. Hoc quicquid est scrupuli, cuilibet excutiendũ relinquo, præsertim cùm, ubi tales insulę sint, Plinius prædicet. Esse, ait, non in Batavico, sed Gabiensi, Cæcubo, & eodem Reatino, Mutiensi, Stationensi agro, consimili forte nostro. Quod si in nostro idem usuvenit, insulas emergere, prata natare, jugera ducenta fermè equitantiũ cursu tremere, ab hiatu aut re tantilla Hollandiam concavam esse poterunt dicere, aut etiam universam vacillare, cum quod hiatus hausit natura alio loco reddat, ut idem de insulis tradidit. Plinius, canitatis epiteto cur non prædictos agros notavit? sed Gabiensem, Reatinum agrum Reatinum, ut vulgus, ligonem, appellat? Si cavam esse didicisset an non id expressum ab illo invenissemus? procul dubio, ut mea mens id mihi præsagit, quippe & majore, & externo hoc miraculo, domestica confirmasset. Sed terra quî esset cava cujus globus solidus ac firmus olim supra Rhenum eminebat, quà & jamnum in multis locis facie est. Si assimile spongiis est solũ, ut quidem isti hoc benè invenerunt, atq; expressa sit quædam vir-

Eodem.

Lib. 2. cap. 89.

tus verborum & poteſtas; cur non a Spongiâ turgente potius Bollandiam, quàm cavitate fictâ Hollandiam appellant, inſtar vulgi circumferentis, quoties vult ſoli naturam ſignificare, Hollandt bollandt: quaſi Bullandt propriè & eleganter magis quam ridiculè. Quaſi vero ad ſignificandam rem aliquam, vernacula noſtra unquam verborum proprietate laboraſſet. ex quo patet, aliâ ex ratione nomen Hollandiæ oriundum, Nam quâ de cauſâ ita nominamus, a rebus propinquis & finitimis eſt lignis. Sic ad Etymologiam, verborumq; interpretationem, quæ ſemper probata eſt a majoribus, Friſiabones, veteri antiquato nomine ab aquis Waterlandi dicuntur. Porrectum eſt filũ, cujus ductu, glomerem invenire liceat. Sane, ni credam, majores per Hollandiam, Holtlandiam intellexiſſe tractu temporis, verâ voce amiſſâ, at mente retentâ, ut infra exponemus. Neq; Plinium aliud voluiſſe, quàm admirationem movere hominibus poſteris, ac ideò talia narraſſe: qualia & illa ſunt, in Vadimonis lacu, & ad Cutilias aquas eſſe opacam ſylvam, quę nunquam die ac noctu eodem loco viſitur. De Lydia, quæ Calaminæ vocantur. In Nympheo, parvas ſaltuares dictas. In Tarquinienſi lacu, nemora modò triquetra, modò rotunda ventis impellentibus nunquam quadrata cõſpici. Nam quod præcedit, de Miraculis Terrarũ, & quod ſequitur acervata terrarũ, cæterorumq, elementorum miracula caput exponit.

Cap. 5.

Cap. 2. lib. eod.

ponit. Sic in agro Cæcubo, natura alioqui cætera firmo insulas fluctuare meminit Plinius. Quod si argumentatio, secundum Ciceronem, est inventum ex aliquo genere, rem aliquam aut probabiliter ostendens, aut necessariò demõstrans, inferre audebunt, quod, ubi palustris est, vel etiam ubi paulò videtur firmior Hollandia nostra, pedum impulsu quatiatur, universæ materiam nullam subesse? Atqui id Hol-landt sonat. Certè hinc error est virorum doctissimorũ, quod ad Plinii locum, animadversionem suam minus excitarunt. igitur te orem lector, ne de lite judices prius, atq; partem audieris utramq;, neve me, tamquam Cælij filium è cælo demissum rideas, quod novus vir, neq; titulo neque eruditione ulla spectatus ausim literatissimis obstrepere. Quibus si concedere debeam, ut istos Aristarchos scriptorum fuisse scio, me puta hæc tamquam in Phiditiis Lacedemoniorum disputare voluisse. Botrus oppositus Botro maturescit, habet proverbium. Similiter sententia sententiæ collata, rei sæpenumero veritatem, de qua disputatio est, aperit. Verba rerum notæ, multosq; ancipites etiamnum Hollandiæ Etymon facit, ne indè dicam magnam olim ingeniorum fuisse ortam dissensioné atq; discordiam. Iccirco, si quæ ad communem Reip. jucunditaté sine arrogantiâ loquor, feras oportet. Volo enim hîc animi mei sententiam integre aperire, nihil statuere, ut illi Adriano Iunio animus

De invent.

mus eſt conteſtari litem, non cum judice in rem ſuam vertere. Cunctantem & verecundantem magis incitare æquum eſſet, quàm de hac re ſcribere volentem præpedire, de qua præjudicium nullum, nec verè hactenus judicatum eſt.

CAPUT IIII.

Opinionis confutatio, ab Olandis Daniæ victoribus, Hollandiæ nomen oriundum.

MElius alii, inter quos Adrianus Iunius literatorum Corypheus ad curioſitatem in quærendo diligens, ab Olandia Daniæ exiſtimans Hollandiam nomen accepiſſe, quæ contra eam olim dedit arma ſuis, victrixque poſt multa mala & peracerbam Tyrannidem, priſco more ac jure belli, ſibi coloniam hîc conſtituit. Mos enim erat gentis regionem alterius occupantis, in quam ſuos deducebant, novo ac patrio vocabulo ornare, vel ad relicti natalis ſoli in ſe leniendum deſideriũ, vel virtutis ſuæ ſempiternam oſtentationẽ, quę ille ibidem ex Dionyſio Halicarnaſſæo & Polybio eleganter proſequitur: niſi quod id verè ita eſſe, nemo mihi de famâ ejus ſolâ fecilè perſuadebit. quamquam etiam ille ipſe ſuper hac re voluit multorum opiniones commemorare, nihil aſſerere, ut qui omnia non propiùs, ſed procul & ſummatim introſpexit. Traditum quidem invenio Danos violenter armis in Hollandiam irruiſſe, ſed an a ſuis

Dyonisius Halicarnaſſ. Polybius Sic Saluſt. in Iugurtino. Victi omnes in gentem nomenq; imperantium conceſſere.

ſuis eam tum Olandis, Danicæ gentis præcipuis denominaverint, juxta ambigam. Vt tamen denominaſſent, credibile eſt prorſus inde ad nos id nomen fluxiſſe? Negaverim. Primum, quia id nemo audebit dicere, quando quo tempore ceperit, in cōjectura adhuc eſt. Deni, aliter exempla docent. Nam ſi quoties gens aliqua effrenis & ſuperba ad ſuæ alterius regioni nomen indidit, credibile eſt, ut illi quidem mihi hîc id velle videntur, perpetuum manſiſſe: cur ſub Radbodo Friſiorum principe devicta Batavia, quam a Friſia Friſiam appellabat id nominis non continuatur? Aut cur non Franciæ nomen, & Orientalis Hollandia ſibi conſervavit cognomen, a Pipini temporibus, quod ille Patriæ indidit, poſtquam hoſtium domitor a Radbodo eandem violenter recuperaſſet? Quaſi vero hoſtis quod victis impoſuit, ad inſtar ſtellarū, nominis ſit perpetuus curſus? Quid, quod Cicero dicat, nulla perennia ſervari. Et ſermo numquam de ullo perennis fuit? Quod ſi odium immane ſemper ac crudele eſt in hoſtem, neq; precibus mitigari, neq; utilitate deponi, neq; etiam vetuſtate aliquâ ſedari poteſt, Danorum Tyrannis, cujus omnem exuperantiam crudelitatis, populus merito odiſſe debebat, ingens cauſa eſt cur infinito quodam odio, a Barbaris diffideret, quibus pulſis credam, cum patria antiquum nomen Holtlandiæ, a propinquis & finitimis ſylvis deductum, inſtauraſſe, & offeciſſe maximè

Ratbodus.

Pipinus.

De natur.

De ſomnio Scipionis.

Bar-

Barbaris, ne nominis eorum fama in perpetuum duraret, liberatam a Tyrannide Rempublicam, ex inclinatione cõmunium temporum & voluntatum. Sic urbes infinitæ, & regiones præclaræ armis aliquandiu oppreſſæ, quæ peregrinum nomen acceperant, ex cauſa iſta æterna rerum ad priſtinam potentiam redeuntes, prius ſunt nomẽ ſequntæ. quaſi vero mortales amare queant intolerandæ Tyrannidis memoriam, quam eſſe oppreſſam Reſpublica ſemper gaudet, quia nulla eſt liberis cum Tyrannide ſocietas, ſed ſumma ſemper diſtractio. Quã ægrè ut narrat Valerius, urbe a Gallis diſiecta, deliberãtibus patribus conſriptis, omine lęto Centurionis accepto, Romanũ nomen ortum, Veientinæ urbis appellatione potuit mutari? Sic Romanos ſervitutis pertæſos legimus, Tarquinii ſuperbiſſimi viri atque crudeliſſimi, non ſolum regnum, verumetiam regium illud nomẽ. tantopere illis charum, prius quam caſtiſſimæ illius violæ Lucretiæ pudicitiam, nefando libidinis impetu polluiſſet, evertiſſe. Cujus imperii vim univerſam, omniaque inſignia, populus Romanus ſub Titulo coſulatus; in P. Valerium Poplicolam tranſtulit, qui, ut civitatis conditio eſſet liberior, imperium ſuum paulatim deſtruxit, quod illi gloriam, urbi vero læticiam peperit. Cur excuſſiſſe ejus regnum non ſatis erat, niſi etiam principatus nomen extinxiſſet? Animus populi recordatione tanti ſceleris perhorreſ-

Lib. 1. cap. 5.

Amicis, nominis illud jus, concedere noluerunt. *Tarquinius.*

Vide Valerium.

horeſcebat, exprimẽs, Tyrannidi naturam ſemper eſſe contrariam, nedum Batavos, proavos, liberos, bellicoſos ac fortes, indigeno neglecto, ad ignominiam ſuæ gentis perpetuam, Olandiæ Barbarorum vocabulo gaviſos.

CAPUT V.

Pergit opinionem prædictam confutare.

AVT victores Danos, alio quàm priſco Holtlandiam vocabulo appellaſſe, videlicet, illud ipſum indigenum potius, Olandiæ ſuæ conſonans prorſus ac ſimile, hoſtes fuiſſe amplexos. Nam quum nominis Olandiæ ſolidam & expreſſam originem nullam habemus, cur dubitemus & eandem Holtlandiã ſignificationis cauſa a feracitate lignorũ olim fuiſſe nuncupatã, præſertim quando ipſe Iunius affirmat, Nortmannos ac Danos ſignificare, *abiegnis & piceis in ſilvis eductos homines, &, qui conſtituendis coloniis eſſent deſtinati, ſimilia plerumq; ſolitos veteribus ſedibus loca deligere, quibus, patriis vocabulis nomina imponebant.* Quod ſi ad Oltlandiæ, Holtlandia tum ſpeciem geſſit, mirandum hoc adeo eſt, Oltlandiam ſenſiſſe, quum Olandiam dicerent, abſque aſpiratione quod per aurium judicium licet, exploſa T. literâ, quæ ſecundum Ciceronẽ eſt inſuaviſſima? Frequenter id in vernacula noſtra uſuvenit, maximè ad oppidorum, pagorum, locorumque nomina,

Cap. 13. ſuæ Bataviæ.

De Oratore.

quæ

quæ aliter pronunciamus, quam ſcriptione notantur. Neque id ſolum è noſtrâ, verum etiam multis linguis, quas in vita celeberrimas habemus, ita eſſe deprehendemus. Veriſimile eſt, maſculum illud atq; ſeſquipedale idioma Catthorum, è quibus oriundi, primùm nos uſurpaſſe, ſed quod in naturâ eſt, rebus univerſis, ſuis ſpatiis tranſeuntibus, ac labente tempore linguarum judice, communi inclinatione voluntatis, leviore elocutione Holtlandiam cœpimus Hollandiam dicere, Thraſonicum quodcunq; vitantes. Simile eſt, quod Adrianus Iunius adfert *toi pagorũ nomina in Walt, vel ut nunc loquimur in Woud' exeuntia, qui a ſylvis vocati fuere,* paſſim extare, prioris elocutionis tædio. T. literâ vel omiſſâ, vel in. D. mutatâ, additâ .è. vocali tanquam appendice, quæ uſu duram .T. mitigarent. Verum quas nec ipſas humana exprimit induſtria, cui vocum facilitas grata eſt dum pro *Haſaerts Woude, Haſerſou, Soeter Woude, Soeter Wou Iacobs Woude, Iapſou.* D. extremâ cum è vocali eliſâ effari videamus. Atque hoc eſt, quod dicit Cicero, uſu mollienda nobis dura verba ſunt. Quam etiam rationem ſequuta gens Barbara Danorum, videtur aſperum molliter effutiviſſe ut exiſtimandum ſit, indigenum illud & antiquum hoſtes in aliud nomen non immutaſſe, quando melius & convenientius nomen quam gerebat Holtlandiæ dare non potuerunt, quòd & ſpecie & nomine prorſus Oltlandiæ ſuæ eſſet ſimilis

Cap. eod.

De natur.

ſimilis, ut hujus non victores hoſtes, ſed noſmet authores eſſe his comprobem. Iam qui Olandiam autumant a lupulacei potus cereviſiæque bonitate denominatam quod Cymbrorum lingua etiamnum Olcereale poculum vocetur, longius petunt quam par eſt rerumq; invertunt ordinem & naturæ. quod ego cum venia loquar ne quem manes viri eruditiſſimi adigant, qui in me nugatorem invehatur.

CAPUT VI.

Ex ſitu Olandiæ prior a magis ſtabilit.

PRænotionem hanc tanquã informationem dare, hactenus meæ partes fuere: reſtat nunc verò, tota domus quæſtionis pateat oculis acutioribus, ut paſcant & exaturent animũ. Topographi Olandiam inſulam ſe littore prętexente, Blenckingiam fermè inter & Verendiã, Suevico in mari Circino locant, a qua, ut diximus, plurimi contendunt Hollandiæ nomen oriundum, at Tabellæ facies non prędicat, ſe huic obtendere inſulam alteram Zelandiam, ut vult Iunius, niſi remotiſſimo & alieniſſimo tractu, ſed Scaniã Hallandiæ vicinam, a qua Hallandi Germanico Oceano vicini populi, ut a vero abeſſe quã longiſſimè putem, qui ab Olandia autumant nos nomen ſortiri, & quod Hallandia ad Danorum res juvandas propinqua, ſpacioſior & viribus auctior Olandia, & nomine magis Hollandiæ cõſimilis eſt. Quamquã etiam nec ab ea

Olandia.

Quaſi vero Hollandi ab Olandis & Zelandi Zalandis nomen acceperint.

Hallandia.

ita appellatam reor, secundum unam ac parem rationem, quam de Olandiæ nomine dedimus, quod & indè altissima sylvarum fastigia spectātur, & hostes immanes patriæ, hujus incolæ fuerint. E quibus apparet, quantopere sudasse laborantes, ut nova aliqua populo invenirent.

CAPUT VII.

Inditam regioni Nomenclaturam aliam, verisimilem magis, quam dubiam.

SEd si qua omnino ratione dicenda Hollandia, ex allusione Rhetorum schemate est, alio nomen flectente, in quod Iunius partim animadvertit, partim descendere opinione videtur. † Renerus Snoïus avunculus meus magnus

† Renerus Snoïus præter tredecim Libros Historiarum de rebus Batavis, scripsit Anti-Lutherũ, De arte Poëtica, Alcumistica, Essentia animæ doctissimũ Librum, Sophologiam, quam nondum videre contigit, Paraphrases in Psalmos, toties excusos, Paræneticon ad invictissimum Cæsarem Carolum quintum, Laudem Deiparæ carmine Sapphico, volumina duo suæ Praxis, quæ vidi & lego. Adolescens, Bononiæ sæpe declamabat, disputator adeo subtilis & vehemens, ut ab Academia honorarium acceperit. Redeuntem inde Adolphus a Burgundia, magno est amore & honore prosequutus. Nam possessiones non mediocres in illum contulerit, cui a medicis erat, & cujus nomini sua ferè omnia inscripsit. Dein legatio ad Regem Scotiæ, honoris causa illi delata est, ut testatur in suis Historiis, nec vanus, qui ipse munera aliquot in illum collata a rege vidi. Ad Regem quoque Daniæ Christianum ob Tyrannidem regno cadentem, Legationem suscepit. Porro in Anglia medicinam exercens, ingentem mercedem pretiumque suæ artis a Principibus viris meruit centum Talenta Anglica. Hunc Alardus Amstelredamus ornat Epithaphio, Cor. Aurel. prædicat elogio, Vulcanius Bonaventura laudat Historiographum. At vero Iunius nusquam est ausus, quod sciam, improbare: ut admirer qui illum in suis Annalibus tam insolenter suggillet. Modestia hic mihi injicit manum. quamquam capitis mei periculum non ageretur si plura vellem: velitatio enim esset literaria quæ fuit semper permissa. An quod in otio hic eadem quæ ille voluerit tractare detrimenta Reipub. existimabimus per hominem benevolum importata? An non Reipub. studiosum atque ex animo, seculum in sepulchro jacentem, grave & insequi contumelia? Aut debuit laudatissimum vituperare, si illi palmam præriperet. Quare cedat me aliquis partis studiosus, atque argumentabitur: *Snoius mendax est in suis vanus, empta velit cassâ quæ nuce nemo sibi*, αὐτὸς ἔφα. exclamem ad raucedinem, O quam ex profundo sulco petitum argumentum.

olim

olim Goudanorum Medicus, cujus tredecim Historiarum Libros, vitam Regulorum Hollandiæ prosequentes, latinitatis scalpello purgatos, tandem est visura, posteritas, narrat, & quidem severè, Theudericum primum ex occasione Hollandiæ id nomẽ indidisse. Nam quum nepotem Carolus Calinis Francorum Rex, provincia donasset, ut in solitudinẽ pænè redactam animi virtute ac rei militaris scientia, qua ille tum utraq; pollebat, ab hostium Tyrannide liberaret, introductusq; lectissima manu militũ a rege esset, quod sentiret Holtlandos & Frisios libertatis amantissimos, rebellionem novam moliri, præsertim eo regresso, provincia, ad resistendum imparem, sponte cessisse. Ivisseque quæstum ad regem. is idem tradit, de indomitæ gentis lascivia, imperium detrectantis: quoad rex a Iohanne pontifice prædictæ donationis authore responso accepto, iteratò, cum Theuderico nepote, itinere quantum posset celerrimo Hollandiam reviseret in sontes animadversurus. Quos ille mox omnes noctu è cubili medio abreptos capite plectebat, cum ex plebe aliquot iteratæ perduellionis facibus insimulatis, breviter & acutè eos notans a ferocitate mentis, appellansque Hollandos, ab hollen usitato ac omnibus trito vocabulo. Etenim id mutuatum ab equis incitatioribus est, aurigam & habenas non audientibus, ad homines autem si referatur septa rationis transilientes significat. Quam

Iohannes pontifex.

Iohannes Stella. *Adr. Iunius.* „rationem & Iohanni Stellæ, Philippi Regis hi-„storico eloquentissimo Iunius scribit deliba-„tam, incertus abs quo ille acceperit, sive alio, sive ipso medico Goudano cujus in Collectanea incidisse, sibi non tam gratulatur, quam legisse ingenuè fatetur. quamquā in illa Iunius, nusq; sit debacchatus. Quin imo ad hibita quadā erga manes ejus *recte* ut ait, *conditos* reverentia, *Ad. Iunius contra I. Dousa hunc improbe petit* subjungit hæc verba, favorem aliqualem testātia: *quod si ipsam veritatem alte abstrusam nobis iste in lucem protulit, quid prius, quidve antiquius hoc nomine a rege potentissimo indito, nobis esse debuerit, nobis, in quam, quibus ut obsequii gloria debetur, ita authoritatem regiam defugere, immanę & inexpiabile fuerit.* Ex depravatione joci frequenter aliquorum nomina mutarunt, ut, quoniam Tiberius Claudius, Nero, in castris avidius potabat vinū, dictus sit, Caldius, Biberius, Mero. Sic in no-*Cicero.* men Verris jocatus est Cicero, quod omnia verreret, hoc est, nihil reliqui faceret homo furax. C. Marius quoq; ne ad ipsius glorię suggillationem penetraret, diutina usurpatione firmatam consuetudinem abrupit. Mugilla etiam, quod *Vide Valeriū Max.* maximam dotem, quinquaginta milia æris in mariti domum adduxisset, Dotatæ cognomen meruit. Multùm valent ea in re principū facetè dicta, ut etiam vulgi, sed sine assensióne verisimilitudinem quis velit sequi?

CAPUT VIII.

Non aliundè arbores invectas, quod P. Nannio placet, sed regioni congenitas.

QVi in eam aliundè arbores invectas ariolātur, iis animi languorem & ſoporem ex probare jam libet, quando congenita eſſe regioni ligna, tot nemora ſaltuſq; teſtantur, quorū etiamnùm procul faſtigia admiramur. ut hoc ſatis ſigni eſſe debeat, Holtlandos olim ſylvicolas fuiſſe. Videlicet, illa ipſa nemora manu conſita, plena voluptatis, de regionis natura judicium ferunt, lignorum eſſe admodum feracem, quæ niſi ſtudio agriculturæ evulſa, in novalia verterentur, paſſim, ut didici ſylveſcerent, agrūque veſtirent. Nihil refert regiones alias, noſtrates proceritate arbores vincere, modò credant eas Tellurem ſpontè produxiſſe, qualiter natura rerum parens, quæ univerſa fingit pro varietate loci, ex vi ſua incredibili, eadē aliis majora, aliis minora largitur. Quod ſi hæc mea dicta audiam nō probari a ſapientibus vel eruditis, Adr. Iunium capiā arbitrum, à pagorū nominibus in numeris, Nemore ſacro, ſylva ferali, Teſſaliæ littore, arborū ſtrage, effoſſione ſcandularū, probantem, Holtlandiam olim ſyluoſam fuiſſe. Et Plinium, aſſerentem, montes & valles diligere robur, & abietem, item deſcendere etiam robur in plana, ut & Corylum, Fraxinū, Fagum, quarum magnam copiam, velut una ſcaturigine, tota olim fundebat Holtlandia, ut fagea, an quercea, vel alterius ligni tum fuerit, ſit dubitandum. Adhæc, ſi verum eſt, quod auritus Teſtis Ad. Iunius, ex Boſhuſy Teſſaliæ ore prætoris

Cap. 13.

Lib. xvj. cap. xviij. Anotura.

toris se comprobat didicisse, insulæ ejus litrora, sylvam aluisse, Nunquid id admirabile genus causę, quod salsugine laborasla, ad gignendum quid procreandumve, inepta tamen non reperiuntur? Quamquam oculto Naturæ artificio, nō solum in littoribus, verumetiā alto, frutices, abietē, quercū, cubitali altitudine nasci, scribat
Lib. 13. cap. 25. Plinius. Glandem etiam quasdam ferre, in alto, Naufragis hæc deprahensa, Vrinantibusque, maximo argumento, Holtlandiam tum arboream fuisse. Sed quî hanc rem credibilem faciam, affirmantibus, insulas sylvosas, fluctibusq; suffossas, ventis impellentibus, aliundè hic consedisse? fœtusq; suos ad Tessaliæ littora stravisse?
Lib. 16. cap. 1. Quę opinio illorum opplevit animos, quod Plinius tradit: *Non procul a Cautis, circa duos præcipue lacus, littora ipsa obtinere quercus, quæ suffossæ fluctibus, aut propulsæ flatibus, vastas complexu radicum insulas, secum auferant.* Non falso memoriæ proditum, inde fluctuum verberationes aliquando insulas eruisse, ut è ripis torrentium fluviorum altioribus, æterno cursu cavatis, sæpè videmus, soli superficiem cum arboribus aliquot decidere. Crassa ea animadversio est. Verum a Caucis abreptas, atq; huc transvectas totas insulas, ad mensuram suam se explicuisse, mihi verò non videtur simile. Nec dubium quin si in hanc oram delatæ essent, Plinius aperuisset, cujus artis erat nosse & animadvertere regiones, præsertim, ille, quæ consequuta sint exponat: *Ita libratas*

bratas stantes navigasse, ingentium ramorum armamentis, sæpe territis classibus nostris, cum velut industria fluctibus agerentur in proras stantium noctu, inopesq; remedii illæ, prælium navale adversus arbores inirent. Nulla hîc mentio, vix conjectura ex his aliqua elucet, in vicina æstuaria insulas devectas quæ illi Plinii verbis addunt; ad figmenti sui complementum. Et quid vastę complexu insulæ aliud quam Hyperbole est, augendæ rei gratia, non quod vastitate, nostræ mensuram, insulæ illæ adæquaverint. Nam Metaphoricōs quantulacumq; pars soli, aquis circum clausa, insula dicitur, ut domus nullis contiguæ ædificiis, quæque viis undiq; continentur, quarum Spartianus scribit, olim trecentas triginta quinque Romæ incendio absumptas. Quas Plinius scribit insulas, ego fragmenta fuisse colligam, quæ maris fluctibus quassata, prono lapsu solo se abruperunt, ut non in Tessaliam transvectas, sed naturam ibidem constituisse arbores videatur, littoribus nondum salsugine tanta laborantibus, & vicinioribus continenti: ut sententiosè ridicula adferant, mente judicantes ad Tessalię mensuram sylvosas aliunde insulas ibidem invectas quievisse, inq; Bataviam lignorum materiam convexisse. *Spartianus.*

CONCLUSIO.

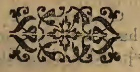
ALias ad huc plures Ad. Iunius refert, quas me quoq; refellere decuisset, Vt Irenici & *Irenicus.*

Her-

Hermam. Cōtractus Hermanni cognomento Contracti, eorumque qui a fæno largo, Hoylandiam dictam autumant, sed ratione nulla fultas præteribimus. Satis sit ex omnibus præcipuas attigisse, atq; ex his, quæ per capita prosequutus sum, ut quid sit illud, de quo in singulis disputatur, facilius intelligeretur, probasse, non aliud, quam Martinus Dorpius præscribit, nomen Holtlandiæ convenire, quem ego hac in re sequor, ita tamen Lector, ut si tibi illud quod mihi placet dixeris non probari, mihi non tibi scripsisse videri velim. Adhæc te cogitare, me umbraticam *Lucianus.* pugnam, ut est apud Lucianum, adversus mortuos pugnare noluisse, quod turpissimam judico, sed verbis mentem propriam explicare voluisse, quo involutæ rei obscuritas, sententiarum varietate, tamquam sydere, sensim evanes- *Horatius.* ceret. Igitur Horatianum illud usurpem,

Vive, vale, si quid novisti rectius istis Candidus imperti, si non, his utere mecum, ocijque mei fructus sit tibi hic novus labor.

SEMPER CANDIDE.



RESPONSIO AD I. DOVSÆ NORDOVICI OBIECTIONES, IN NVPERVM HOLLANDIÆ ETYMON IACOBI BRASSICÆ ROTERODAMI.

Eodem Authore.



LVGDVNI BATAVORVM,
Excudebat Ioannes Nicolai, Dorp.
Anno 1601.

ANTE biennium ferme Lector, Hollandiæ meæ Etymon publicum feceram, cum in lucem prodirent, Iani Douſæ Annales, multum ac lõgum deſiderati, at Dî boni, quam dentati quam conuitiantes, denique quam litium & Rixarum muliebrium pleni. Nam ac ſi eſſet donatus prærogatiua, ſemper aliquid præiudicati in ijs adfert, tum percellit, & perſtringit, quotquot ſunt conati, labore ſuo, ad Reip. gloriam, de rebus Batauis, commentariolum aliquod conſcribere, vt me quoque imprimis, quod Hollandiæ Etymon ego quam alij, alio modo: de quo tamen nunquam aliquid ſatis eſt comprehenſum aut concluſum, vt me iure ac merito facere id potuiſſe exiſtimem. Hoc, quum cupidius, & vehementius vindicare ſtatuiſſem, quod maximè rarò vni contingit, nobilis doctiq; viri ſenium & poteſtas occurrebant. Attamen ne prorſus confringeret me, & taceret res, quæ mihi cum illo eſt in controuerſijs, volui quædam ex annalibus ſuis annotare, & ad ea reſpondere, quantum poſſim breuiter, expedite, & modeſtè. Quid enim, tamquam fax eſſem accenſa, procacitatis morbo iſto velim, colendæ illud Philoſophæ

præceptum, inauſpicatò tranſgredi, quod docet, perturbationem omnem a recto abducentem, pro virili nos depellere, quò ad primam illam atque optimam affectionem animi liceat adſpirare. Probra obyciant inuicem, atque etiam cedant, in vicinitate alti meretricia, quibus audire, & ciere clamores diſſonos atque improbos volupe eſt. Certè ego id neutiquam officij & animi mei, ſed ratione æquanimiter contendere, quam maximè eſſe decens, ſemper putaui. Dictu mirum, ait Cicero, quãtopere conciliet, animos hominũ, comitas & affabilitas ſermonis. *Tacuiſſem omnino ſi deſtitiſſet Snoïo aduerſari, & criminari me rebus non ſuffragantibus. Igitur, quo citius adiuuerim te, vt intelligas, de quo alter alteri concedere nolit, ſingillatim, quæ offendunt ponam, & palam, vt dixi ad ea reſpondebo. Tu vero iudica ex æquo & bono, ac noli temere eius eſſe laudator, ne videare adulator. Vale candide Lector. E noſtro muſæo 15. Octobris.*

RESPONSIO AD I. DOVSÆ NORDOVICI OBIECTIONES, in nuperum Hollandiæ Etymon Iacobi Brassicæ Roterodami.

Eodem authore.

I.

[*Nam quid obsecro infelitius, quam publice credi velle, &c. fol. 252. vsque in finem fermè libri in quo & Romanorum temporibus sepimenta Batauorum insulæ fuisse actuose nititur probare.*]

VNDE Dì boni, hoc totum ductum & conflatum commentum ipsi Dousæ, adeo pro vero est, vt ex aggeribus & castellis militaribus, quibus hostibus aditum præcludere solebant, Romanos etiam diuinet, magna peritia, marinos hic iecisse, aduersus furẽtis impetum Oceani, vbi, quando, quos struxisse, memoret adstipulator. non poterit: ne ad Cothonis vllius vtramque ripã, moles, instar hodierni diei, esse locatas. Nam quod res est, & asseuerãtius loquor, longum post illos, primum de marinis struendis, ex ratione, est cogitari cæptum. Cuius rei vt hoc sit experimentum certissimum,

Vt Lydio lapidi par os habeam.

ſimum, Douſa contra enumeret; quæ in memoria ſcriptorum recentæ, inundationes inciderint Romanórum temporibus. Quod ſi vel vnam mihi, vt de quali loquimur, poterit demonſtrare, primi inſulam cuſtodijs texiſſe videbũtur, quippe, reuulſis ijs, decurrentium pondere ac mole aquarum, inundationem talem, interueniſſe, pari ac hodiè de cauſa liquidò conſtabit. At ſi non poterit, cur ſuſpicari velit, oro, cauſam Romanos vidiſſe, quæ clamitaret, aggerũ illud nouum præſidium, inſulæ tantopere ſalutare fore ac commodum? Quod tantum abeſt, vt obicem vllum mari vnquã poſuiſſe neſciam, quod tamen ex imperitia eorũ non oritur, quãdo ſagax ac prouidium humanũ genus, malo cuique enaſcenti remedium quærit, ſed multò digniſſima atque vtiliſſima conſideratione. vnde vel contendam, ſi priſtinum ſuum vigorem Rhenus ſervaſſet, cõcaleſcat licet iracundiã Douſæ animus, & nos quoque tam procul à Romanorũ diebus prolapſos, ne muſcam, vt aiunt, marinorum aggerũ, fuiſſe viſuros, ſed regionem vndiquaque ab omni ſepto ac muniméto liberam. videlicet, hoc propitia æditioris inſulæ altitudò, hoc declivis, rapidiſſimique fluminis curſus, vim Oceani

pro-

propellentis, ſalſedinemque excludentis, denique hoc eiuſdem ampliſſima laxitate, & profunditate alueus, effeciſſet. vt contra cum ineuitabili fato, ad Batauodurum nonnihil exhauſti calamitatem inſuper tẽpeſtas valida auxiſſet, ſabuletis obſtruens oſtium, quod contra Corum it, Rhenus languere, & priori omni adminiculo deſtituti viſcus creber ac denſus, viſus eſt ſubſidere in profundum aluei, vt excipere ſinu amplius non poſſet, vaſtiſſimæ illius Germaniæ ſuperioris, pernices, in ſe exonerantes, aquas. Vnde excreſcere ac ſtagnare illum vehementer habitatores admirati, ad ſecuritatem inſulæ, magno momento quodam, ac iudicio, marinos aggeres diſponunt. Summatîm hæc debui dicere tamquam primario loco.

Dies omni mutat.

Ad grauioris vero ſuæ confirmationis teſtimonia, quæ ſecundarium obtinẽt, reſpondere duxi, haud neceſſarium: & quod extranea, & res aliuſmodi ſint, nihil redolentes Parmenonis ſuem; ſcilicet extra callem, ſcribentis decurrit calamus. Quî enim electè probet, a Druſi foſſa, atque ea, quam inter Rhenum & Moſam, ex Tacito refert, feciſſe Corbulonem, ſine remedio & alleuamẽto aggerãdi, Batauiam diutius nõ potuiſſe ſubſiſtere, & acrioribus prop-

propterea neruis hoc pactò subueniendū Insulæ Romanos putasse? Quid? an fuerit illa fossa meritò dubitemus, cum vbi fuerit, adhuc est in ambiguo. Phænix, ille Adrianus Iunius, ignoretur vult ab omnibus causa, cur Drusus eam fecerit. De altera nihil aliud tenemus, quàm est apud historicum, *ne miles otium exueret, & qua incerta Oceani vetarentur*, vt ipse iam sua ex istis astruat? Iam quæ de antiquissimis Francorum legibus promulgatis, Carolo magno imperitante, & nominatim capite *libri quarti, quod de aggeribus iuxta ligerim faciendis inscribitur*, qua priora, ratione confutantur: vt illa simul vnius tenoris, de accersitis, in Flandriam Hollandis, aggerandi peritissimis. Extrema tentat, talumque mouet à sacra linea. Quam hoc est remotum à Romanorum temporibus? & cur externa hæc quoque atque aliena, de hac re irrefragabiliter confirmāt? Quin potius si domi habet singulare testimonium, declārās, quo tempore maximè aggeribus marinis ad insulæ custodiā maiores sint vsi, in medium illud proferat, ac promptè indagandū exponat communi hominum iudicio, næ se cōdignam rem erit facturus. Ottonis Vltraiectinorū Antistitis prece Florentium Amerongium scio,

Vide I. Lipsi comment. in Tacitum.

Batauiæ suæ cap. octauo.

Fol. 262.

Iacob. Meierus lib. 6.

Domesticū volumus nō externum quod est.

Otto 36. antistes.

ſcio, ab Ameronga vico; aduſque Sconouiam vrbem Hollandiæ eo tractu primam maximis aggeribus Lacam prohibuiſſe. vt videamus quoque perfectè, quid ipſe, de aggeribus ſtructis teneat, inſulam Batauorum amplectentibus, quando Rhenanus, quando Delphicus, & qui eſt in confinijs Schiedamenſis agger ſurrexit ſingillatim demonſtret, quandoquidem Romanos imprimis illis in locis habitaſſe videre intelligere; quod arces plurimas qua Rhenus it contra Corum iecerint. ne gens bellicoſa, qualecumque iugum excuteret. Non arbitror Douſam a Dialecticis remotum, vel ignorare eſſe inualidum Epicherema, quod magna probabilitate fallit, quale eſt præſens. Ab Hollandis ad Flandriam aggeres factos lego; ergo Romanis imperitantibus quoque, qui eius ſcopus eſt, inſula abſque ſepimentis marinis non fuit. non ſequitur, & quia ex tẽpore ita eſſe non intelligitur, & cauſa ſatis euidens nõ eſt, cur marinos aggeres locari tum expediret. Sit peritiæ illius, hoc elogium, Hollandis attribuendum, per me licet, quod tamen palam recitare auſim, iſtis ætatibus magis Zelandis conueniſſe; quippe maturius quam nos de aggeribus cogitauerint, confeſſione ipſius Douſæ, affir-

Quarum anteriores & præcipuæ, Voorburgũ, Roomburgũ, & Rhenoburgum, interior, arx Leydanorũ.

1180. Annal. Douſæ. fol. 264. verſ. 10.

Cornelius Battus. affirmantis, Cornelium Battum tradidisse; *Dannos contra influxus maris & fluminum fatali tandem necessitate compulsos fuisse Zelãdiæ aliquot insulas, immẽsæ molis aggeribus veluti vallo quodã, cingere ac munire.* Benè quidem hæc de Zelandiæ locis. Hollandis vero insulæ suæ conseruandæ causa, curationem talem fuisse adhibendã, satis ex eo non liquet; vt assequi posse videatur, Zelandos aggerãdi primas tunc tenuisse erratũque in nomine: addit enim, sicut referunt Dammenses, id est, quod si quopacto credi istis possit, vel fides sit habenda. Sed an non fortè est oblaborandi valẽtiam nostris hanc laudem tribuisse? videtur; quod staturæ vastioris, & robur corporis in ipsis fuerit pulcherrimũ. Certè ego in hac causa Dousæ numquam pareuero: quamquam ex Horatij consilio; *Cæcus vti monstret viam, tamen adspiciam.*

Ex relatu referre, vt aiunt, fallere est.

Et inopinabile quoque non est, aut Paradoxon, res quæ proprium nomen sortiuntur, specie ac forma, tempore & causa differentes, significatione idem ac vnum denotare? Atque hoc docet, ipse, qui Rhetorum tamquã Gradatione vteretur, somnij sui volens, non imaginem quandam, sed vmbram fingere, vias consulares, militares, tum publicas, in huius diei Caios, id est,

Annal. fol. 254. vers. 14.

id eſt, aggeres, qui Latine Tacito, ait, Pontes ſunt longi, inuſitata ac mira arte, transformat. O confidentiam. An rerum in ternotio, ex nomine amplius non erit? An etiam natæ formæ nondum, Tacitus nomen dederit? qui ſibi hoc compertum ex mēte authoris habet? Crepūdia, Dî boni, cur amem, qui iampridē liqui nuces? Malè ſit Braſſicæ volo, quando illi adlubeſcet, pro ingenioli ſui modulo hæc tam friuola confutare. Sed illud maxime pudēdum in homine, literato quod quibus rebus viſus ante eſt, ſua confirmare, iiſdem deinceps illa infringat, verba eius ſunt: *Neque tamen rudi quamuis atque impolito ſæculo arbitros ipſis aut inſpectores defuiſſe crediderim, quibus ſi non legittimos, ac iuſtæ magnitudinis Aggeres, perpetuas ſaltem longorum Pontium moles aduerſus maris, & differentia quadam.*

Suppares *ma-vno* conſulares, huiuſque diei aggeres, anas & felis, Noctua & Athis.

Annal. fol. 280. verſ. 18.

Labaſcit. Ecce tibi *Caij & Pontes* qui modò aggeres, quantū ſe extenuent? Rude & impolitum ſæculum, modò quod tantoperè a peritia & ſcientia Romanorum commendabat. An non tota oratione extranea & malè cohærentia inter ſe, loquitur?

Reſtat ſuperpondium exabundāti proficiſcens, pingue illud aureum ſuorum argumen-

Annal. fol 267. verſ. 1.

gumentorum, næ margarita pensandum iudica, ni duplo esset assipondio minus. Nomenclaturam intelligo viculorum in **Dijck** vel **Dijcken** exeuntium, & aggerum curandorum munus illud publicum, Septemuiratui vel Quinqueuiratui solẽnitus impositum. Concedam, à finitimis siue locis, siue aggeribus sic denominatos, sed antegredi non valent, rem & causam, efficientes nomen. Cum in Antiquitate ratio defensionis suæ omnis consistit, reiecta ea, nouis ac nuperis volet vincere? Notandum etiam nomen **Dijck**/ esse æquiuocum, vt cum dicimus, soleis calcare aggerem, quod nostro idiotismo est, **Den Dijck treden**/ non de eminentioribus tãtum, quantum etiam prostratis directis, & iacẽtibus vijs id intelligimus. Alterum huic omnino est adsimile argumentum præsertim, Septemuiratus vel Quinqueuiratus illius per quam recens sit institutio, hinc videre est, quàm incallidè tergiuersetur, ac perperam agat, affirmans, inuentionem aggerandi nuperam, adeo antiquam esse.

Aggerum originẽ primum, dein viculorum culturam.

Fol. 270.

II.

{*Tu sapientiusque existimans, tanti viri authoritati subscribere potius, quam cum nupero isto, nescio quo de Titanum prosa-*

pia

pia Braßicano] fol.248.verſ.12.

Innocentiæ etſi interdum eſt leue præſidium, mens diuina tamen, ſartam tectã, vt aiunt, ab omni periculo conſeruat; at præſentis fraudis vindictam eadem facultate in diem reſeruat. Ante Ouis inſons, pauenſque Dama, maſſyllũ ſuperant Leonem; Tigris rapax, ſurſum eat, triſtiſque Orion ſerenitatem det, quam peſtilens ſoſpiti calumnia aliquid auferat.

Mens benè ſibi conſcia, facile ſeipſam defendit.

Non me herclè valde illa mouent ſtomachoſa & ſubmoroſa ridicula, vt eſt apud Ciceronem. An quod cenſu & poteſtate minus poſſum, calmuniæ ero proximus? Conteſtor hîc Deos atque homines palam, nullius me famam aut nomen voluiſſe violare. Etſi præcognitam ſat habuiſſem iracundiam Douſæ me cum exercitatione, tum ſtylo laborem illum nunquam fuiſſe ſuſcepturum. Quis non videt illum circuire ex inſidijs? Ego aliquid adimam, quibus frequenter laudes, & graue teſtimonium fero? quos inquam toties prædico? Nam cur non tribuam ex animo plus Ad. Iunio, quam vlli hodie Triario? nedum maledicendi vſu, cum intolerabili petulãtia, & diuturno impunitate, ſperem mea me poſſe munire; aut incidam in deteſtandæ illud arrogantiæ vitium, quod ad

Dolus, an virtus, quis in hoſte requirat?

ignominiam Brassicæ, Dousa haut erubescens obijcit.

III.

[*Quibus ex facili aliquando sese persuasurum speravit homo sua quoque confessione Nugator*] *fol. eodem vers.25.*

Audio le Pæon, Io pæan. Brassica sibi malum cacauit, maturatum in ventre viscum. Ipsa ratio iam si cupiat, seruare suũ etymon haud possit. Nam sua confessione nugator est. Ergo subuentitia peperit oua, quæ Græci Zephyria. Quid cum illis agas, qui omnia rapiunt in peius & à sententia dicentis mentem studiosè deflectũt, modo sit spes Triumphi? Scit in quo mea versetur oratio, & quo quasi instrumẽto agam, & ad quem finem: videlicet, me ad comparationem doctissimi Iunij, ita metior. Suppudet, herclè, Dousæ, hac nota mihi tam egregiè imponentis. Quod si eidem, non tam acer, sed lenitate demissus, & mansuetudine fractus animus fuisset semper, loquar quod res est, plurium iampridem sibi animos conciliasset.

Si non est pulchra, tamen est, cõnexio firma.

Vbi candor?

IIII.

[*Di talia monstra,*
Di talem nostris terris auertite pestem.]
fol.252. in Lemmate.

Exstinxi in vita neminem, ne voluntate quidem, lippis & tonsoribus id notum: at fœtus procreaui corporis amplos, igenij raros, non inutiles omnino, sperem humano generi. Ego pernicies sum qui nemini contagio fuerim? Hæresim foueo, sed quam licet, & possim. Patibilis est. Præter Dousam, post totum fermè biennium non veniunt catervæ contradicentium? An non & meam ausim sententiam, absque vllius calumnia in medium deponere, vt adeo multi suam? num ideo extingo alterius? valeat quantum possit. Pestis sit, qui acerbitate linguæ, & inusitato iurgio, cæteros ita obruit, vt nullum velint deinceps, ad Reip. gloriam de rebus Batauis, monumentum suum posteris relinquere.

Malo de me opinatur homo bonus.

Ita fermè Tertull. de præscript. hæreticorũ.

V.

[*Ecce tibi è diuerso de repentè exortus nescio quis Acroamatum compilator homo quam improbi animi tam infelicis ingenij, iudicijque nullius fol.252.*]

Moneret si hoc iudicio, non morbo scriberet.

Sine mensura conuitium facit. rectè

ama pandit: An mille id facile expediant Hetruſcorum Aruſpices? Porro improbi animi cur ſim? Num hoc mihi meum Etymon parit? quando (antiquius loquar) vlli neque nomé neque rem *clepſerim vel rapſerim.* An non licet, vbi res abeſt, opinoſiſſimū eſſe coniectorem? Laudare meum conatum non improbare debuerat. Quod ſi hoc facto videar Reip. vulnus infixiſſe, mercés ſit Douſæ conſtituta, primuſque obliget, næ illi ſanabile erit.

Habet ſanè patria a me etiamſi non plus quam debitum eſt, plus certè quam poſtulatū eſt.

VI.

[*Ad illud toties repetitum, neſcio quo, neſcio quis, fol. 248. verſ. 12. fol. 252. verſ. 10. fol. 304. verſ. 31.*]

Antiquior Chrono & Titanibus creſcétibuſque Lunis, ipſe Braſſicanorum germen neſcit? Certare nolit, ni prius aduerſarium norit? Atqui prouocatorem decet, Antagoniſtam neminem excludere. Quid; num genus vult & opes attalicas, omnibus eſſe prætextratos, nec licet, nec expedit. An animi poſtulat honeſti atque inuicti robur? certè in hoc ipſi haud concedam ſeruitutis admodum impatiens, nedum ex libero meſuum faciat Birriam. Quam lepidè, O Tenebriones meos.

Re literaria in diſputatione non maledictū, non vis & poteſtas, ſed ratio potior vincit.

P. Scriueriū quærat, Simonidis carmina dictantem, atque offam olentem, liber, ego, moriar ſenex.

Qua

VII.

[*Quæ palam idem asseuerare non dubitat fuisse aliquando tempus vsque: Qui exilis olim Riuulus fol.268.vers.28.*]

Vbi illud asseuero? Dousæ est somnium, ne quid dicam hic peius: quamquā etiam illa de re, si dabitur occasio, copiose satis dicemus. Σ Snorꝛ.

VIII.

[*Ita vt de tot tantisque quas singulatim ante enumeraui, vsque, Sed enim hac.*] *fol.250.vers.17.*

Regionū illarum quas enumerat, quasi non alia ac alia sit nomenclatura: Præpostere & monstrose, ipse, hic agit dum nititur Hollandiam facere Anonymam, & priuare nomine, quod in naturam eius maxime quadrat: ita enim antiquitus appellata, videlicet à Tegmine arborū sponte enascentium. videor animaduertere Dousam ex inuentione tali noua, famam aliquam, faxint Dij Deæque omnes, ne Scæuam, aucupari. Quod si illa ratio stabit, ante alias Norwegiam recensuisse oportebat, qua regione lignorum nulla est feracior ad naturam & considerati... Custodi bonam famam tuam.

IX.

[*Vel Peponi, opinor, vel ipsi etiam Brassicæ fol. 28 1 sub finem.*

Libelli mei inscriptionem ex more feci, hoc est, ne furtim per manus hominum erraret, nominatim me illum scripsisse significo. Ex cognomine nonne, impudens, in aliquem assurgere, cum in ipsum hominem non possit; Cur ergo, vsitatum illi, & non nouum, ex auito & patrio cognomine cauillari? Rideo, quum lego, plus satis. Plinius tradit Brassicam in rapam verti, sed quis illud deinceps in admiratione habebit, cum Dousa exæquet vires naturæ, & è Brassica, Peponibrassicam fingere atque mox eandem norit, in Fruticem, Soricem, Bucconem, Blateronem, Blennum, Birriam suum, Endymionem, Tenebrionē, ac pestem quoque malam, refingere? Ædepol credā, si quicquid Circe, quicquid Medea, quicquid Fotis, veneni artisque habuisset, Brassicam in vespertilionem, & Brassicanum in L. Apulei Asinum, aut lenipedem leporem transformasset, quo hic profugisset, atque illa auolasset.

Nihil morer mihi si quæ uis licent.

Mira Metamorphosis.

X.

[*Loghistorica cum Caulino nescio quo velitatio: sed tamen clementer omnia; atque* ...

ita vt is iam plane intelligere possit, condignum se esse Tragomontanæ patellæ, operculum: neque tanti tamen, qui cum serram vnquā porro, reciprocare sustineat Dousa. fol. 304. vers. 31.

Philologhistorica est velitatio, Archilochi melos, mordax & contumeliosum. Quamcumque ipse dicit, causa melior videri debet, vt tranquille & quiete viuam, de meo mox perdam aliquid potius, quam pugnem & seruiam. Tragomontanum me faciat? De dolio eius, quem ipse Tragorā nominat, purum liquidumque nunquam hausi. Historiam in qua est, ne vidi quidē; nisi quod mihi nuper quis in aurem dicebat, vndique se tegere, lorica, lancea, clypeoque rotundo, aduersus Dousam, sperare victoriam. Quod si alicubi fortè ab illo, atque etiam alijs seorsim non sentio, & distinctis temporum interuallis, singuli calamo consonantia scripsimus, Tragomōtanæ patellæ operculum non sim: sed aduersus Dousam, graue nimis hoc est præiudicium. Nam cum de qualibet re, plus vna esse vera sententia non potest, pluris se vnum putare quam multos, nescio an sci-

Vide illud, Nulla sit hac potior sententia.

Scarabæus

let, modò a liberis, atque re mea familiari tantum erit otij.

[*Quo magis illorum hominum vecordiam (ne torpedinem dicam) miserari potius quam mirari collibitum est mihi; qui cerebelli sui manijs sufflati &c. vsque vnde haud ægre.*]

XI.

Hollandia maxime libertatis amans.

Deductas colonias ex more, qui erat priscis, aliquot scio; vt Danos etiã in Hollandiam per quam hostiliter irrupisse. At duris hostes deuictæ nondum Hollandiæ ceruicibus, imperij frena iniecisse, & a Barbaris esse compulsam, nouum Olandiæ, nomen vsurpare, nec liquet nec credã. Quasi vero non Theudericum trepidante rege Carolo, provinciam egregio nisu, afflictam pæne & iacẽtem militariter erexisse, inque fugã hostes vertisse; Et Godefridũ Normannorum princepem post bienniũ, quod nouos motus, in Francos, præter Iusiurandum cogitasset, in celeberrimo principũ conuentu, effusi sanguinis Christiani, & perfidiæ suæ meritas pænas dedisse, memorent annales: deleto quoque maiori ex parte in superiori Batauia, eius exercitu. Ille stipulatione alligatus, post quam vna cum Lotharij filia Gisela in do-

Huius auus; Godefridus senior, Caroli magni temporibus, repentino bello, Frisios superans; & inusitatam ijs tributi collectam, imperans.

tem Frisiam accepisset, a Normannis eam noluit denominare; & Belligerantibus, pro aris ac focis immaniter Hollādis, hostes patriæ suæ nomē imposuissent? Quid! quod nec Gillo Dacus, Blesensem comitatum. partim tamen vi, partim dono, acquisitum, a se, vel gente sua, appellauit. Quod Neustriam, peregrinū nomen possidet, esse credam, post ingentem illatam regioni cladem, ad pactionem, filiam Caroli Regis Gillā matrimonio stabili Rollonē sibi iunxisse, qua cū in dotem Neustriam accepit. inde indigenas hoc passos, & mutuā hanc amicitiā, nuptias illas constasse: vt Rollo dux ille in mutuā vicissim gratiā Roberti nomē, antiquo suppresso, facto in regenerationis lauacro assumpsit, suosque iussit annuum vectigal Carolo pendere, ne terra quæsita bello videretur sed alieno beneficio parta. Cederem hic Dousæ ni admodum esse tenuia nullaque vicinitate animaduerterem pertinere sua argumenta ad id, de quo agitur.

Gillo Dacus

Rollo.
Neustria est, quicquid a Parisiis & Aurelianis interiacet, inter Ligerim & Sequanam inferius ad Oceanū Gallorum idiomate Vuostrih.

Tanto cruciatu afflicti, Franci ad regem querūtur se prouinciam neglig ēter administrasse, quod nec ipse consiliis hostium mature satis occurrisset nec per alios seuitiam illorum prohibuisse. Quo-

Porro iudicia lector, litigantes, de stillicidio, vel vt aiunt, Lana caprina vidisti, Eseruium cum Pacidiino, non spurcum, teste Lucilio, & per consequẽs haud improbum. Vtinam negotio hoc carere potuissem, quod ipse, intriuit, nescio qua vt gloriola frueretur. Respondere debui, quum nollem, ne Patrem habuisse se improbum Septenaria proles audiret, & satis facerem, non solum doctiorum, verumetiam optimorum virorum quorundã postulationibus; quos sanè tædet Snoium atque etiã me adeo a Dousa proscindi præsertim si quid scripsimus, vt ijdem intelligunt, non vt pecuniam faceremus, scripsimus. Deinceps vel si in me lapidem molarem iecerit non curem, cum vnicum hoc me solatur, innocentiæ D. Opt. Max. semper patrocinari.

W

Semper Candidè.